



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 31 mai 2013

Étaient présents :

Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt

Jean-Pierre Bel, Président du Sénat

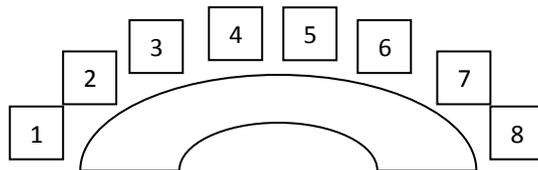
Jean-Claude Monin, Président de la fédération nationale des Communes forestières

Alain Lesturgez, Directeur général de la fédération nationale des Communes forestières

Albert Hilaire, Trésorier de la fédération nationale des Communes forestières

Philippe Bailly, Commissaire aux comptes de la fédération nationale des Communes forestières

Intervenants :



1. **François Moreau**, Chef du service de la forêt, ministère de l'Agriculture
2. **Pascal Viné**, Directeur général de l'Office national des forêts
3. **Jean-Claude Michel**, Président des Communes forestières des Alpes-de-Haute-Provence
4. **Jean-Yves Caultet**, Président du conseil d'administration de l'Office national des forêts
5. **Jacques Brune**, Président des Communes forestières des Hautes-Pyrénées
6. **Laurent Denormandie**, Président de la fédération nationale du bois
7. **Philippe Canot**, Président des Communes forestières des Ardennes
8. **Jean Duverger**, Animateur

Sténotypiste : Mme Dehoche Christine

Ordre du jour

1. Bienvenue.....	1
2. Allocution de Jean-Claude Monin, Président de la fédération nationale des Communes forestières	4
la Loi d’avenir.....	4
L’ONF	5
Le réseau des Communes forestières.....	6
3. Intervention de Stéphane Le Foll, Ministre de l’Agriculture, de l’Agroalimentaire et de la Forêt.....	6
4. Table ronde.....	11
I. La Loi d’avenir pour l’agriculture, l’agroalimentaire et la forêt	11
II. L’Office national des forêts	19
Intervention de M. Chanal, représentant des personnels de l’ONF	35
5. Conclusion de Jean-Claude Monin	37
6. Partie statutaire.....	41



Fédération nationale des Communes forestières

Assemblée générale du vendredi 31 mai 2013

(La séance est ouverte à 9 heures 15, sous la présidence de M. Jean-Claude Monin.)

1. Bienvenue

M. MONIN, Président.- Aujourd'hui notre assemblée générale se déroule comme tous les deux ou trois ans au Sénat et nous attendons un certain nombre de nos collègues qui vont arriver. Vous connaissez les trains sur Paris et il faut encore compter une demi-heure pour arriver au Sénat.

Nous avons aujourd'hui beaucoup de chance d'être reçus au Sénat par le président du Sénat, que nous remercions non seulement de nous accueillir, mais aussi de nous offrir cette salle pour nous permettre de réaliser notre assemblée générale.

Nous recevrons M. le Ministre Le Foll, ministre de l'Agriculture et de la Forêt pour nous délivrer son message, puisqu'aujourd'hui la Loi d'avenir est en préparation, il pourra nous donner pour l'instant les grandes lignes de ce projet. Nous attendons donc avec beaucoup d'intérêts ses propos. Je voudrais saluer aussi le président de notre interprofession nationale, Laurent Denormandie, ainsi que tous les autres représentants et particulièrement l'ONF dont le directeur général est parmi nous.

Je donne tout de suite la parole au président du Sénat.

M. BEL.- M. le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, M. le Président, M. le président de l'ONF, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

C'est pour moi un grand plaisir de vous accueillir Monsieur le Président. Vous venez de souligner l'intérêt que nous portons à cette manifestation. Je le fais avec beaucoup d'intérêt et de curiosité Monsieur le Président, puisque la question des Communes forestières et tous ces sujets que vous connaissez et que vous allez développer ont été longtemps pour moi un centre d'intérêt principal et l'objet de préoccupations, souvent d'inquiétudes et de questionnements.

Il m'intéresse beaucoup ce matin de voir comment la situation a pu évoluer puisque j'ai fait partie des vôtres. J'étais maire d'une commune très largement forestière, une commune de montagne située dans un pays particulier puisque ce canton de Quérigut est une enclave dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude et l'Ariège et a une histoire particulière. Je sais que c'est une lourde responsabilité que de gérer une commune forestière.

Bien sûr les questions qui se posaient à nous lorsque j'étais maire de cette commune de Mijanès - élu en 1983, j'ai exercé deux mandats - étaient des questions un peu peut-être, pour certains, décalées. C'était encore le temps, je ne sais pas si cela a évolué, où beaucoup de nos communes étaient en procès avec l'ONF pour des questions ancestrales de propriété. Ces sujets faisaient le délice des médias de l'époque puisque les conflits de propriétaires entre le domanial et le communal étaient des questions importantes, notamment pour la commune de Quérigut qui était en procès depuis la fin du 19^{ème} siècle avec l'ONF.

Ce n'étaient pas seulement des questions liées à la propriété, mais des questions liées à comment on vit la forêt et notamment la question des droits d'usage qui n'étaient pas des questions dépassées. C'était des questions qui tous les jours nous amenaient en mairie, dans ce petit lieu de vie, pour un certain nombre d'événements un peu chauds puisque la gestion des forêts, la possibilité pour les habitants du secteur d'utiliser le bois estant et gisant dans nos forêts provoquait souvent aussi des incidents nombreux.

Ce canton a une particularité, dans le département de l'Ariège aussi, puisque des événements très lourds ont eu lieu au moment de la mise en place du code forestier au début du 19^{ème} siècle et la guerre des Demoiselles a eu lieu dans mon département. Ce petit canton, nommé historiquement le Donezan, s'est même déclaré indépendant pendant plusieurs mois suite à des difficultés très fortes avec les Eaux et Forêt qui avaient provoqué des incidents très graves mettant certains agents des Eaux et Forêt en situation très difficile.

Je m'arrête là-dessus puisque je ne suis quand même pas venu vous faire un exposé sur la particularité des montagnes pyrénéennes et des communes forestières.

C'est aussi un objet de préoccupation puisque, nous le disions en commençant, aujourd'hui c'est pour moi une source d'étonnement. Chaque fois qu'un préfet s'installe dans nos départements, au bout de quelques jours il me dit « M. le Sénateur, M. le Président aujourd'hui, je crois que j'ai trouvé la solution au problème de votre département, il faut mieux valoriser nos forêts. ». À chaque fois je lui réponds « M. le Préfet, vous avez compris comment nous pourrions aller enfin vers un véritable développement durable. ». Mais ce n'est pas si simple. Nous sommes souvent dans des fonctionnements archaïques et celui qui est face à vous a payé aussi quelques mois de sa vie pour avoir voulu innover (je n'étais pas le seul, surtout en tant que jeune maire de 30 ans) et valoriser cette richesse extraordinaire qui se trouve dans nos territoires pour sortir de ses difficultés. La France est un des pays les plus riches en matière forestière. Et nous sommes face à ce constat : la difficulté d'exploiter cette richesse.

Nous connaissons les problèmes, des méthodes un peu anciennes au début de la chaîne (bûcheron, débardage, exploitation forestière), et ensuite des difficultés à non seulement produire et transformer mais également à commercialiser. Secrétaire d'État à la forêt à cette époque, René Souchon, la DATAR toujours aux avant-gardes des idées nouvelles quand il s'agit de lancer un projet. Lorsque les difficultés viennent, le maire se retrouve seul face à ceux qui le stigmatisent pour avoir de manière un peu légère voulu engager de l'argent public, c'était une difficulté.

L'idée était de créer une opération expérimentale qui permettait d'aller vers le statut du bûcheron salarié. Faire en sorte que les communes puissent monter des structures de transformation et de valorisation. Devant la carence de l'initiative privée, nous avons monté une société d'économie mixte. Ensuite, il s'agissait d'aller plus loin en faisant des manipulations, séchages et ventes de bois dans un créneau qui était à l'époque un créneau innovant, mais trop en avance, de produits pour maisons à ossature bois. Lorsque nous nous sommes lancés dans cette aventure, nous avons bénéficié du premier contrat d'approvisionnement de l'ONF en direction de cette société qui s'était créée. J'espère qu'il n'y a pas trop d'acteurs de la filière bois privée dans la salle. Il faut reconnaître que lorsque nous nous situons dans la léthargie et que chacun constate que peu à peu les scieries disparaissent - c'était le cas de la vallée de l'Aude - ce n'est pas forcément un problème. Lorsque vous voulez réagir face à cela et montrer qu'une voie est possible et que nous pouvons nous appuyer sur nos richesses forestières, c'est quasiment la rébellion face à ceux qui veulent installer des soviets dans nos montagnes.

Ce fut très difficile. J'espère que cela s'est arrangé et que je vais constater ce matin que les choses avancent. Je pense que les choses avancent.

Je veux saluer le nouveau Président de l'ONF, Jean-Yves Caullet. Je lui souhaite beaucoup de courage, bonne chance dans cette mission. Parce qu'aussi nous savons qu'au-delà des problèmes que je viens de citer, se pose la question des personnels de l'ONF. Il ne faut pas nier le malaise qui existe parmi eux. Je peux le constater encore fréquemment pour des raisons que vous connaissez. Nous souhaitons que l'ONF reste présent dans nos territoires. C'est très important pour nous, notamment dans les zones de montagne, mais pas seulement, d'avoir un certain nombre d'agents qui nous accompagnent dans nos missions. Nous connaissons les faiblesses et les difficultés du secteur. Ce sera aussi je crois un des axes de la nouvelle loi qui permettra de faire évoluer les choses sur le morcellement forestier, sur cette structuration problématique de notre forêt, et une industrie de transformation du bois qui reste à développer.

Monsieur le Ministre, je sais que le gouvernement a organisé des rencontres régionales pour valoriser le bois, pour structurer les filières. Je crois que cette action est nécessaire. J'ai parlé du déficit commercial que nous connaissions pour les massifs forestiers. Il est général. Nous savons bien que dans ce secteur, même si j'ai émis quelques réserves, nous avons des gisements forestiers intéressants.

La mobilisation, le redressement de notre pays passent aussi par notre filière et par le bois. Mon cher collègue Monsieur Caullet, vous avez sans doute été mis à contribution pour préparer cette future loi forêt, cette Loi d'avenir de l'agriculture et de l'agro-alimentaire qui sera présentée au Parlement dans le second semestre de 2013. Je pense qu'au cours des travaux que vous allez engager, vous évoquerez des propositions qui intéressent directement les collectivités territoriales.

J'ai vu que les Communes forestières avaient été associées aux orientations que l'ONF met en place aujourd'hui. C'est nouveau. À l'époque nous étions dans une autre situation. Pardon de parler de ce qui ne va pas. Nous ne pouvons pas contester une décision du Conseil constitutionnel. Mais lorsque je vois que le Conseil constitutionnel a récemment censuré une disposition prévoyant une quantité minimale de matériaux en bois dans les constructions nouvelles, je comprends qu'il reste encore un certain nombre de sujets...

(Applaudissements)

Cela a changé depuis quatre cinq ans, mais dans un département comme le mien, tellement forestier, nous avons une administration qui purement et simplement interdisait les permis de construire pour toute maison en bois. Ce qui était assez original et explique les difficultés que nous avons pu rencontrer.

Les débats que vous allez avoir vont vous permettre de préciser le rôle environnemental des forêts et l'intérêt pour notre société à valoriser tout ce à quoi nous croyons, notamment les constructions en bois, comme c'est le cas dans d'autres pays. Nous voyageons tous et nous voyons qu'ailleurs c'est différent.

Nous avons un certain nombre de pistes, la marge de progression est extrêmement forte. Je crois que ces enjeux sont importants. Ils sont nombreux. Je sais aussi que votre volonté d'agir, de faire que nous puissions avancer sur ces sujets est aussi grande que la difficulté dont je vous parlais. Je vous remercie.

(Applaudissements)

2. Allocution de Jean-Claude Monin, Président de la fédération nationale des Communes forestières

M. MONIN, Président.- Je voudrais saluer le président de l'ONF qui nous rejoint, Jean-Yves Caullet, ainsi que le représentant de FNE qui est présent dans la salle.

M. le Ministre, je sais que votre emploi du temps est contraint. Je souhaite donc aller assez vite et résumer le texte qui est le mien.

Pour faire court, je peux regrouper en trois chapitres. Je crois en particulier que l'ensemble de notre assemblée générale, beaucoup de maires et de conseillers municipaux attendent vos propos sur le chapitre concernant la Loi d'avenir, sur l'agriculture, l'agro-alimentaire et la forêt, sur celui de l'ONF et j'insisterai enfin sur les actions conduites par notre fédération nationale.

la Loi d'avenir

En ce qui concerne la préparation de la Loi d'avenir sur l'agriculture, nous nous félicitons de votre volonté d'une nouvelle impulsion de la filière économique procurant 400 000 emplois au sein de cette filière de 85 000 entreprises.

Nous avons quelques préoccupations que je dois vous présenter aujourd'hui. Les schémas de pilotage et de gouvernance de la stratégie forêt bois semblant émaner du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture, des espaces ruraux circulent plus ou moins officiellement. S'ils devaient s'appliquer - c'est un problème de fond que nous pouvons soulever dès maintenant - ils conduiraient de manière inéluctable à une recentralisation de la politique forestière au bénéfice principal du ministère de l'Industrie et des grandes entreprises utilisatrices du bois, via le comité stratégique de la filière bois rattachée au comité national de l'industrie.

Des conférences régionales forêt bois sous l'égide du préfet et du président de région réduiraient encore la place des acteurs forestiers dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques forestières de terrain. Nous sommes résolument attachés à la dimension multifonctionnelle de la gestion forestière, telle que réaffirmée dans la loi d'orientation sur la forêt de juillet 2001.

La création d'un fonds stratégique bois recueille notre approbation, bien sûr. Cependant, depuis la disparition du fonds forestier national en 1999, nous ne disposons pas d'un instrument financier suffisant. Toutefois nous n'accepterons pas que l'amont forestier contribue seul à l'alimentation de ce fonds qui doit servir de soutien au développement de l'ensemble de la filière. La composition du comité de gestion de ce fonds devrait être représentative de l'apport des différents partenaires de la filière. Le principal objectif de ce fonds devrait être de contribuer au financement des investissements en forêt afin de permettre le renouvellement de la forêt et l'adaptation au changement climatique.

Nous souhaitons aussi fortement, ce qui n'est pas dans les papiers et les orientations actuelles, que le volet forestier de la Loi d'avenir réaffirme la pertinence des politiques territoriales et leur donne de nouvelles impulsions. Schéma stratégique forestier de massif, Charte forestière de territoire constituent des outils de développement économique au service des élus qui en sont les promoteurs.

Nous avons aussi une inquiétude par rapport à l'expérience. Nous souhaitons pour ce projet de loi que le rapporteur au Parlement du volet forestier soit distinct du volet agricole et agro-alimentaire.

L'ONF

En ce qui concerne l'ONF, les perspectives financières de l'établissement doivent être clarifiées. Je vous sais gré, Monsieur le Ministre, d'avoir accepté la création d'un groupe de travail rassemblant les signataires du contrat d'objectifs et de performance pendant les années 2012 à 2016. Il faut aussi remercier l'État, au travers de vous, pour l'effort exceptionnel de 58 M€ qui a été consenti en 2012. L'ONF a ainsi pu afficher un résultat présentant un déficit de 0,9 M€.

Cependant, vous le savez, la trésorerie de l'établissement demeure préoccupante. Le produit bois ne suffit plus à assurer l'entretien de nos espaces forestiers. L'ensemble des aménités positives procurées par la forêt n'ont aucune contrepartie financière. Accueil du public, captation du carbone, régulation de la qualité des eaux, stabilisation des sols, préservation de la biodiversité, entretien des paysages. Ceci me paraît fondamental. Si l'État ne peut ou ne veut pas mettre en place un système de rémunération des aménités positives, il se condamne à devoir contribuer financièrement, avec l'argent public, à une partie de l'entretien des forêts. C'est un choix politique qui se défend tout-à-fait et qu'il convient d'assumer en toute clarté. Il est également souhaitable de confirmer l'ONF dans son rôle de gestionnaire d'espaces naturels et d'élargir les missions de police de l'environnement dans les espaces forestiers.

Je voudrais parler de la future agence de la biodiversité. L'ONF dispose de toutes les compétences humaines pour assurer l'ensemble des missions de préservation de la biodiversité dans les forêts publiques. Mais si des ressources supplémentaires sont nécessaires, il ne faut évidemment pas augmenter le problème d'une couche supplémentaire qui serait coûteuse et qui s'adresserait dans la forêt publique. Donc l'ONF peut tout-à-fait remplir ce rôle. Nous verrions le mille-feuille augmenter si nous avons une nouvelle agence pour ce qui concerne la biodiversité.

Toutefois, si les économies pour l'Office de ressources supplémentaires sont nécessaires, des économies de gestion ne le sont pas moins.

Le maillage territorial plancher - c'est important pour tous les élus des communes forestières - des agents patrimoniaux a été négocié à l'horizon 2016. Il s'articule au second tour de 310 unités territoriales comprenant sept à dix agents chacune. Je dis maillage territorial plancher, car en dessus de ce chiffre, l'établissement public ONF ne serait plus en mesure d'assurer ses missions et, pour ce qui nous concerne, de répondre aux attentes des élus.

Le maillage territorial assure la mise en œuvre du Régime forestier dans les forêts de l'État et des collectivités territoriales, ce qui constitue la mission première de l'ONF et j'ose dire la justification première de son existence. Au-delà de ce maillage territorial, les Communes forestières s'interrogent sur le taux d'encadrement à l'intérieur de l'établissement, la répartition des activités de production et de soutien, de management, la lourdeur de certaines procédures sur l'évolution de la répartition des effectifs entre le siège, les directions territoriales, les directions d'agence et les unités territoriales.

Elles souhaitent connaître la répartition de la masse salariale entre les différents niveaux hiérarchiques de l'établissement, entre les unités territoriales, les agences, les directions territoriales et le siège. Les travaux dans le prolongement de l'activité de l'ONF sont nécessaires, mais toutes les activités de diversification doivent être revisitées. Seules celles dont la rentabilité est établie doivent être conservées.

Il n'est pas logique que le budget de l'ONF supporte une part importante de la recherche sylvicole dans notre pays. Les itinéraires techniques ne sont pas remis en cause et semblent ignorer superbement les contraintes économiques. Le modèle socio-économique actuel de

l'établissement n'est pas équilibré et, malgré les engagements de l'État qui ne souhaite pas laisser tomber l'ONF, nous l'en remercions, la situation actuelle n'est si satisfaisante, ni pérenne.

Le réseau des Communes forestières

Concernant le problème de la fédération nationale des Communes forestières, je parlais du développement des politiques territoriales forestières importantes dans notre pays. Au fil des années, la fédération des Communes forestières a initié des programmes d'actions : 1 000 chaufferies en milieu rural, terminé en 2012 et ayant généré 400 emplois dans la filière, 100 constructions publiques en bois local en cours de réalisation. Depuis septembre 2003, elle anime le réseau national des chartes forestières de territoire. La Fédération a initié avec succès la certification Bois des Alpes et accompagne les démarches similaires dans le Massif central, les Vosges, les Pyrénées. Elle participe aux différentes instances de la filière interprofessionnelle France Bois Forêt, certification PEFC. Elle a développé un partenariat renforcé avec l'ONF qui se traduit par une gouvernance rénovée de l'établissement, tant au niveau national qu'au niveau régional.

Nous réclamons donc que la taxe additionnelle au foncier non bâti portant sur les espaces boisés revienne à la forêt, mais une partie est nécessaire pour toute l'action de la Fédération qui contribue au développement de la filière et aux politiques territoriales forêt-bois. 5 % de cette somme est aujourd'hui reversée à la FNCOFOR. Nous vous demandons instamment, pour continuer cette action importante, de porter le taux de reversement à 10 %.

La forêt publique, c'est-à-dire l'ONF et les Communes forestières, contribue à hauteur de 6 M€ au financement des chambres d'agriculture et à leurs charges de fonctionnement. Il n'est pas normal, Monsieur le Ministre, que l'on crée des emplois aujourd'hui dans la forêt au niveau des chambres d'agriculture et que l'on en supprime à l'ONF.

Monsieur le Ministre, cette demande est légitime, essentielle. Elle s'appuie sur le résultat des actions conduites et sur l'engagement des élus au service de la filière bois. Monsieur le Ministre, nous comptons sur vous et nous vous remercions encore une fois de votre appui à l'ONF. Merci.

(Applaudissements)

3. Intervention de Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

M. LE FOLL.- J'ai noté dans le discours d'introduction que la question forestière avait laissé des traces au président du Sénat. Sujet qui, pour un maire de commune rurale et forestière, est toujours, ou a été, un sujet de conflits et de difficultés.

Je voudrais que cette expérience passée soit justement dépassée et que l'enjeu de cette réunion aujourd'hui soit justement d'essayer de mettre en cohérence l'ensemble des acteurs de la forêt pour valoriser cette forêt et donner à cette forêt des atouts qui sont autant d'atouts pour notre pays tout entier dans le cadre du redressement productif engagé.

C'était un moment de rappel, de mémoire et la journée que vous engagez aujourd'hui, cette assemblée générale, doit être au contraire tournée vers l'avenir. C'est ce que vous avez indiqué.

Monsieur le Président, vous avez détaillé, rappelé ce que sont quelquefois les inquiétudes, les demandes de la fédération des Communes forestières. Je vais essayer d'y répondre.

Je voudrais dire en préambule, après l'engagement qui a été le mien sur cette dimension forestière au ministère de l'Agriculture, que nous sommes passés à une phase opérationnelle avec les discussions au niveau des régions dans un cadre décentralisé. Sachant que demain les régions, avec en particulier la responsabilité qui leur sera donnée, au niveau du FEDER et du FEADER (deuxième pilier de la Politique Agricole Commune), sont des acteurs avec lesquels il va falloir compter et s'organiser.

Deux rapports ont été présentés lors d'un conseil supérieur de la forêt le 6 mai : un rapport de Jean-Yves Caullet que je salue pour la qualité du travail engagé et que j'encourage, et un rapport conjoint entre le CGAER, le ministère du Redressement Productif et le ministère de l'Environnement. Ces deux rapports sont la base sur laquelle nous allons nous appuyer pour construire, dans le cadre du débat sur la Loi d'avenir, ce plan national pour la forêt qui doit intégrer l'ensemble des dimensions forestières.

Je sais, Monsieur le Président vous le rappelez, que vous êtes attaché à multifonctionnalité de la forêt. Nous y sommes tout attachés, mais nous avons tous fait, et vous le faites depuis plus longtemps que moi, le constat que cette filière forestière aujourd'hui a besoin de retrouver du dynamisme. Nous ne remettons pas en cause les objectifs de la multifonctionnalité en développant la partie économique. Au contraire, le choix stratégique qui est fait au niveau du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt est de combiner la dimension économique qui est absolument nécessaire à l'engagement écologique qui est la base du développement durable.

Je reste sur cette ligne-là. Je considère que l'axe stratégique, politique, qui est devant nous est de faire bloc.

Je connais trop bien, pour avoir depuis un an regardé toutes les discussions, les enjeux des uns et des autres : forêts privées, forêts publiques, ONF, coopératives forestières, communes, propriétaires. Tout cela, j'en prends parfaitement la mesure. Mais je veux que nous fassions bloc. Pour avoir un bel huppier, il faut un beau tronc. C'est ainsi que l'on construit. Et puis il faut les racines. Si nous commençons chacun, alors que nous sommes en train de bâtir l'avenir, à venir avec à chaque fois des revendications spécifiques, particulières et que nous ne faisons pas passer l'intérêt général de la filière forestière avant, nous allons retomber dans les mêmes travers.

C'est le message politique que je veux faire passer ce matin. Pour moi, il est important de créer la dynamique. Si je m'arrête à chaque problème je n'arriverai pas à l'objectif. Je veux que nous sortions de cette situation. Je ne veux pas bouleverser les équilibres, changer ce qu'a été l'histoire de la forêt française, mais je veux que tous les acteurs de la forêt française soient capables de se mettre autour d'une table pour porter l'intérêt général de la forêt française, parce que c'est l'intérêt général du pays, de nos territoires. Ce n'est pas simplement une question catégorielle, c'est une question d'intérêt général pour notre pays, troisième forêt d'Europe qui connaît un déficit commercial de près de 6 milliards d'euros.

Nous produisons des billes et nous allons les scier ailleurs. Nous produisons de la matière première et nous importons des meubles. Aujourd'hui, le Conseil constitutionnel remet en cause la possibilité, pourtant simple, de considérer que ce matériau, le bois, a un intérêt général. C'est un puits de carbone. Donc nous n'y revenons pas dans la Loi d'avenir. Nous essaierons de mettre une règle principielle dans la loi qui mette en exergue l'intérêt général lié à la lutte contre le réchauffement climatique. Et le bois a un rôle spécifique à jouer. C'est au nom de cette idée du principe de précaution inscrit dans la constitution que nous devons pouvoir assurer un débouché dans le bâtiment pour le bois. Ce n'est pas simplement une question de choix

individuel, mais derrière d'un enjeu d'intérêt général. C'est l'objectif de la Loi d'avenir. Nous y veillerons, elle doit avoir cela comme stratégie.

Faire bloc, faire tronc, cela passe, Monsieur le Président, et n'ayez pas de craintes là-dessus, par l'organisation au sein du ministère du Redressement productif dans le cadre des filières organisées, par la mise en œuvre d'une filière bois, spécifique, regroupant l'ensemble des acteurs. Ce n'est pas pour que le ministère de l'Industrie finisse par prendre le pas sur les forestiers. C'est au contraire la capacité que nous avons à créer ce bloc, à faire enfin que l'ensemble des acteurs forestiers puissent se réunir, discuter, fixer des objectifs. Pourquoi y aurait-il des filières organisées dans l'automobile, dans le bâtiment, et que nous ne serions pas capables de nous organiser dans la filière bois ? Je dis que cette filière doit participer comme les autres au redressement productif, en même temps qu'elle a d'autres missions, c'est sa multifonctionnalité.

Cependant, je considère comme un atout le fait d'intégrer avec une filière spécifique l'ensemble de la stratégie de filière mise en place dans le cadre du redressement productif. Et ce n'est pas le ministère de l'Industrie qui viendra décider. Au contraire, puisque nous allons faire la Loi d'avenir pour la forêt, c'est nous qui allons prendre ce destin en main. Il est nécessaire que cette filière bois soit reconnue, comme les autres, comme un élément à la fois économique et écologique. Il n'y a aucune raison que nous ne soyons pas capables de nous mettre autour de la table dans le cadre des plans de filières du ministère du redressement productif. Cela fait partie des objectifs que je soutiens.

Deuxième élément majeur, le fonds stratégique.

Il y en a encore des discussions inter ministérielles. Il faut qu'un ministre de l'Agriculture et de la Forêt prenne un certain nombre de précautions, mais je m'engage totalement pour la création de ce fonds, en y mettant tous les moyens fiscaux, sur les moyens de recettes et bien sûr sur le fonds carbone, pour avoir un outil stratégique de financement particulier de l'adaptation de la forêt, de la plantation de bois. Si nous voulons ouvrir des marchés nouveaux, si nous voulons être capables dans le bâtiment d'utiliser du bois, beaucoup de possibilités nous sont offertes à travers tout un tas de sujets. Faut-il encore que cela suive en amont, que nous nous organisions de manière concrète et durable, de manière soutenable. Adapter notre forêt au réchauffement climatique, choisir les espèces, replanter, avoir un objectif de structuration, avec finalement des marchés qui s'ouvrent, telle est la stratégie que nous devons avoir.

Ce fonds stratégique sera un outil pour soutenir l'ensemble de cette stratégie. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter. Fiscalement, le rapport de Jean-Yves Caullet donne les pistes, que vous connaissez, sur lesquelles nous travaillons en interministériel. Comme nous touchons à la fiscalité, c'est le ministère du redressement des comptes qui regarde, qui va surveiller tout cela. Nous avons cette volonté. Sur la question posée sur les sentiers forestiers, je sais les problèmes posés. Je sais, parce que je veux que nous ayons cette structuration, cette capacité à nous regrouper. Il faut que, sur les questions de gouvernance et de répartition, nous ayons une discussion. Je l'ai évoqué avec le président des chambres d'agriculture.

Je ne veux pas, là non plus, que chacun se campe à chaque fois dans son domaine, dans son périmètre. L'enjeu est la gouvernance commune, la forêt. Tous ceux qui y participeront doivent pouvoir trouver, au travers de cette gouvernance nouvelle que nous allons mettre en œuvre, la capacité à la fois d'être présents, de défendre leurs intérêts, mais aussi de porter l'intérêt général de la forêt. J'ai entendu le message. Nous allons travailler pour faire en sorte que sur ces sujets nous puissions avancer dans la discussion et le dialogue. C'est ce que je souhaite et ce que je vais faire dans les semaines qui viennent.

Loi d'avenir, avoir une stratégie. La vraie question est comment nous regroupons, comment nous nous organisons mieux : forêt publique, forêt privée, les acteurs économiques, les acteurs de patrimoine. Comment faisons-nous pour mutualiser l'enjeu ? Il est clair que c'est le regroupement, c'est l'organisation qui va être un enjeu majeur.

Les groupements d'intérêt économique, écologique et forestier doivent être l'occasion d'organiser tout cela sur cette base et avec en particulier les coopératives forestières et les communes. Nous ferons un lien entre tout cela. Il faut que nous essayions de faire en sorte que l'activité économique soit un enjeu avec en même temps la dimension patrimoniale qu'est la forêt pour de nombreux propriétaires. Je ne veux pas les opposer, mais nous ne pouvons pas être tout le temps dans le patrimoine et la conservation quand nous avons besoin aujourd'hui de dynamiser la forêt. Donc regrouper, se regrouper. Et les coopératives forestières auront un rôle.

Pour ceux qui intégreront ces groupements d'intérêt économique et forestier, des avantages fiscaux pourront aider à prendre des décisions. Je veux créer cette dynamique, à la fois économique, soutenable et écologique. Les deux iront de pair. Dans l'objectif de la Loi d'avenir, cette dimension sera extrêmement importante.

La question sera posée sur la manière dont nous allons légiférer pour offrir au bois les débouchés nécessaires, les réglementations qu'il va falloir changer. Comment se fait-il que notre forêt de feuillus ne trouve pas de débouchés, en particulier les hêtres ? Parce qu'aucune réglementation ne permet d'utiliser ce bois aujourd'hui. C'est un enjeu majeur. Ou alors nous nous disons que pour faire de l'économie dans la forêt il n'y a que du résineux ? Mais il se trouve que nous avons des feuillus, de belles forêts de feuillus. Il faut trouver le moyen de valoriser. Il n'y a pas de raison qu'un pays voisin fasse des choses beaucoup plus intéressantes dans l'Europe que nous. Au nom de quoi ? Au nom de réticences ? De certains lobbies ? Il faut qu'ensemble nous fassions bouger les choses. C'est là que faire bloc est très important

Voilà les grands objectifs de ce que nous allons mettre en œuvre ensemble dans le plan pour la forêt française. La question de l'organisation, des moyens et de la fiscalité, la question de la taxe carbone et de ce dont nous discutons aujourd'hui pour arriver à intégrer cette question dans les ambitions qui sont les nôtres. Le fait que nous ayons des outils qu'il faut mobiliser, le crédit d'impôt compétitivité emploi pour toutes les entreprises qui ont des salariés doit être mobilisé. C'est dans l'intérêt économique. C'est de la compétitivité. Nous ne nous arrêtons pas à l'idée que c'est compliqué, nous prenons les renseignements nécessaires. Le crédit d'impôt compétitivité emploi va bénéficier à la forêt et aux acteurs économiques de la forêt.

Banque publique, nous parlions de l'aval, comment investissons-nous ? Des discussions que nous avons eues avec le directeur de la Banque publique et le Président sont parfaitement intégrées à la dimension de la filière bois. Il faut que nous nous organisions pour être demandeurs. Ce n'est pas eux qui viendront vous dire « Combien vous faut-il ? ». Il faut que nous nous mettions en place. Les réunions décentralisées qui ont eu lieu ont mis en avant un certain nombre de projets. Il faut que nous soyons à la manœuvre, à l'initiative. Il faut que nous soyons capables d'aller chercher cet argent.

J'ai vu hier, lors de la rencontre entre le Président Hollande et Mme Merkel, l'importance de la question de la mobilisation de la BEI dans le domaine forestier. Il va falloir nous organiser pour mobiliser l'ensemble des moyens qui nous permettront d'investir. Ainsi nous allons préparer l'avenir. Ce sont des outils, mais surtout une volonté. Je vous affirme la volonté qui est la mienne d'aller jusqu'au bout dans cette démarche.

Vous avez évoqué, Monsieur le Président, les questions liées aux chartes forestières, aux massifs forestiers. Je demande que si nous avons une politique globale à l'échelle nationale, que si nous nous appuyons sur les régions qui vont gérer les fonds FEDER et FEADER, nous nous

appuyions aussi sur ce qui existe et qui a fonctionné, sur les chartes, sur les politiques de massif. Faut-il là encore, j'en suis parfaitement d'accord, que nous mettions sur la table les vraies stratégies de massif.

Il s'est passé quelque chose dans les Alpes. Ailleurs ? Pas forcément. Dans cette nécessité que nous avons à coordonner les politiques qui doivent se mettre en œuvre, s'il doit y avoir des choix stratégiques en particulier sur les politiques de massif, encore faut-il que nous les définissions, que nous soyons capables de les mettre en œuvre ensuite. Il ne suffit pas de dire « massif » et que derrière il ne se passe rien. Un des problèmes de l'industrie du bois, c'est l'approvisionnement. Nous avons donc intérêt à chercher à coordonner notre politique d'approvisionnement. Dans le même temps où nous allons aller vers une politique de plantation, de structuration, de regroupement, nous avons intérêt à avoir ces stratégies. Les massifs sont un outil possible.

Je demande qu'au-delà du discours, de l'objectif, on me fasse des propositions. Quels sont les massifs capables de s'organiser ? Comment peuvent-ils s'organiser ? Je prends le Sud-Ouest, les Pyrénées, les Alpes, le Massif central, le Grand-est. Quand je vois les débats dans la Nièvre sur une scierie, sur l'approvisionnement, où chacun se renvoie la balle en se demandant si l'on ne va pas piquer une partie du bois du voisin, je pense que nous avons là aussi intérêt à réfléchir à cette politique de massif.

Sur cet objectif, je souhaite que nous avancions. Il ne suffit pas d'en parler, il faut être capable de le mettre en œuvre. Cela fait partie des stratégies à développer et à soutenir.

Enfin, concernant l'ONF, dont vous avez évoqué les difficultés que je ne mésestime pas, un Conseil d'administration aura lieu le 27 juin. Un travail sera engagé.

Je souhaite assurer la viabilité et la pérennité de l'Office. Il est essentiel à la gestion de nos forêts. Il connaît aujourd'hui des difficultés en termes de trésorerie. L'État a fait un effort, et nous allons continuer à faire ce que nous devons faire, dans un contexte budgétaire extrêmement contraint. J'entends beaucoup de personnes dire qu'il faut baisser la dépense publique et à chaque fois que nous faisons quelque chose, elles disent « ah non, pas ici. ». Cela devient compliqué et pourtant il faut que nous le fassions.

Pour l'ONF, nous devons trouver les moyens de garantir la présence territoriale et les moyens d'un équilibre économique. Ce n'est pas le cas aujourd'hui vue la situation du marché du bois. Il nous faut une stratégie pour passer cette période difficile et assurer à nos fils la capacité de durer demain pour être un acteur, et un outil de développement et de préservation de l'ensemble des objectifs sur la forêt.

Quant à la biodiversité de la forêt, elle existe ; les objectifs de la multifonctionnalité de la forêt intègrent la biodiversité. Je pense même que dans les GIE et les EEF, nous pourrions intégrer des objectifs sur ce domaine. Pour ce qui est de l'agence de la biodiversité qui va être créée, je ne crois pas que cela puisse nous être préjudiciable. Il faut que nous gardions la même stratégie. Ce n'est pas cette agence qui viendra modifier ni l'existant ni la contribution de la forêt à la biodiversité, au contraire. La forêt est là pour rappeler qu'elle est un lieu, un biotope où se développe la biodiversité. Cela fait partie de sa multifonctionnalité.

Voilà ce que je voulais vous dire ce matin. Je n'avais pas pu assister à la dernière assemblée générale, je souhaitais venir ce matin. Je vais être obligé de vous quitter, car après j'ai la présentation d'un plan pour l'agriculture biologique, donc c'est une matinée chargée. Mais après tout, entre l'agriculture, l'agriculture biologique et la forêt existe un lien assez simple, celui des territoires, de l'idée que pour assurer le développement économique, pour marquer l'attachement qui est le nôtre à l'agriculture et à sa forêt, nous avons besoin de retrouver de

l'ambition et de la confiance, ce que je suis venu vous donner au maximum ce matin. Maintenant je compte sur vous. Faisons bloc. Si nous sommes capables de nous rassembler et d'être mobilisés, je suis sûr que nous réussirons.

Merci.

(Applaudissements)

4. Table ronde

M. DUVERGER.- Nous allons mettre en place la table ronde. Il va falloir faire preuve d'imagination car elle est très linéaire. À chacun des participants de se mettre derrière la bonne étiquette.

L'équipe autour du Président Monin a voulu qu'après ces interventions qui nous ont donné beaucoup de matières, il puisse être donné à la salle les moyens de réagir. Pour cela, nous avons à la tribune des ressources qui vont pouvoir répondre à vos questions.

L'idée est de se demander quelle politique forestière pour les forêts publiques, quels enjeux, quels défis et quels outils. Ils ont été évoqués par les intervenants.

Toutes ces personnes vont nous aider et nous mettre en phase sur le chantier. C'est très difficile en ce moment. Les périodes de changement sont les meilleures pour arriver à innover et à s'adapter. Je ne doute pas que le LA va nous être donné. Le rapport réalisé par M. Caillet sur la loi sur l'avenir forestier et l'agriculture va nous le prouver. Je vais laisser la parole à M. Caillet, à qui je dis bonne chance.

I. La Loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt

M. CAULLET.- Merci à la Fédération de m'avoir invité. C'est une grande première, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Vous comprendrez le plaisir que j'ai à vous parler. Comme le Ministre a quasiment tout dit et avec beaucoup plus de force et un engagement politique qui fait plaisir à entendre, mon travail est d'autant plus simplifié et allégé.

En effet, la mission qui m'avait été confiée consistait à déclencher une mobilisation durable pour faire face à des enjeux que tout le monde connaît, au moins dans cette salle.

La puissance forestière de la France, le caractère incompréhensible de l'importance du déficit de la filière en termes de commerce extérieur, l'enjeu en matière d'emplois, 400 ou 500 000, c'est autant que la filière automobile, et un enjeu suivant les ratios habituels d'au moins 50 à 60 000 emplois si nous parvenions à réduire ce fameux déficit de la balance du commerce extérieur.

Depuis la Libération, tous les deux ans un rapport conclut, après des descriptions à peu près similaires, au fait que cela ne peut pas durer. Je vous le confirme, cela ne peut pas durer.

Maintenant, ce que je souhaite à travers ce rapport, à travers l'engagement du Ministre et du Président Monin, c'est de bien faire partager, pas seulement aux forestiers que nous sommes, mais à l'ensemble de la population, les enjeux, la nécessité de cette mobilisation et la nécessité d'arbitrer au sein de la société française pour assurer l'équilibre de cette fameuse multifonctionnalité.

Je vais aller très vite pour laisser le maximum de temps au débat.

Pourquoi la situation ne peut-elle pas durer ? Pourquoi ne nous reverrions pas dans deux ou trois ans avec un autre rapport pour discourir à nouveaux des difficultés ? Parce qu'un certain nombre d'éléments nouveaux sont arrivés.

D'abord la réalité du changement climatique. Aujourd'hui pour un forestier, ce n'est pas une question, c'est un élément. La recherche montre que, dans certains cas, il faut faire attention dans les zones limites si nous voulons récolter quelque chose, si nous voulons qu'un peuplement forestier soit encore là dans 50 ans, nous ne pouvons plus tout à fait faire comme si le changement climatique n'était pas entamé.

Pour la forêt, le changement climatique est un enjeu en termes d'utilité, puits de carbone et fournitures de matériaux de substitution à d'autres matériaux qui utilisent soit comme matière première soit comme ingrédient pour les fabriquer des énergies fossiles. Cet élément nouveau s'impose à nous et fait que nous n'avons pas le droit, au nom de l'intérêt général, de ne pas bouger.

Nouvelles circonstances : la transition énergétique se couple elle aussi à l'enjeu climatique, mais fait qu'un certain nombre de nouveaux acteurs, venus d'un monde différent de celui de la forêt et du bois, est venu regarder cette ressource comme un bien sous-exploité. Autrement dit, une ressource gratuite, donc appétissante. Des projets se sont développés qui portent beaucoup d'intérêt pour la transition énergétique, mais qui doivent atterrir en termes de durabilité d'approvisionnements et d'équilibres par rapport à une ressource forestière qu'un certain nombre de promoteurs de ces projets ne connaissent pas suffisamment.

Voilà une raison supplémentaire qui fait que nous ne pouvons pas rester en l'état et attendre une concurrence qui viendra (elle vient vite à certains endroits, elle viendra dans 10 ou 15 ans dans d'autres) et que cette concurrence ne soit pas perturbante pour l'intérêt général, mais dynamisante pour arriver à trouver de nouveaux équilibres.

Le renouvellement de la forêt est également en question après les tempêtes. Les financements ont disparu. Un certain nombre de parties de notre forêt ont été durement éprouvées. Les ressources qu'elle pourrait fournir sont durablement impactées et il nous faut bien reconstituer des moyens pour la remettre en état.

Enfin, la multifonctionnalité de la forêt que nous avons tous en tête est interrogée par la société moderne. La forêt n'est pas mieux connue de nos enfants que les légumes. Vous avez tous vu cette étude qui montre que 75 % des Français de moins de 12 ans ne savent pas identifier une betterave et un poireau. Si nous les emmenons en forêt, ce sera certainement grandiose !

Quant à supposer que leurs parents comprennent ce qui se passe en forêt et les enjeux de la biodiversité, de la sylviculture, de la production de bois, de l'énergie, du climat, des aménités sociales, de l'équilibre sylvo-cynégétique, je vous garantis un grand succès.

Aujourd'hui, avec la multifonctionnalité, chacun voit midi à sa porte en fonction du moment, de l'endroit et de la circonstance, et cherche à tirer l'opinion vers son point de vue.

Vous avez les défenseurs de Bambi, les promoteurs de l'innovation industrielle, les tenants de telle ou telle politique forestière et sylvicole, ceux qui nous alertent sur la biodiversité, les protecteurs d'une forêt en libre évolution. Le problème est que tout le monde a raison. Notre objectif est que tout le monde puisse avoir raison en même temps, mais pas au même degré d'intensité suivant les endroits parce que les enjeux sont toujours tous là, mais pas au même niveau d'intensité suivant les situations.

C'est une des pistes que je donne dans mon rapport. Cela nous engage à la nécessité de faire partager par l'opinion publique, sous forme d'un débat public préalable, les orientations forestières par massif ou par région, qui ensuite sont reconnues par tous pour les aménagements

forestiers intégrant les différentes contraintes, mais qui font que la population partage ce qu'aujourd'hui seules quelques personnes compétentes (les propriétaires forestiers, les élus forestiers, les agents de l'ONF, les techniciens de la forêt et du bois) se partagent en trop petit nombre.

Une stratégie, c'est bien, une motivation, c'est parfait. Il faut quelques outils. Je vais me concentrer là-dessus.

Un certain nombre de mesures sont à prendre. Je passe rapidement sur la mise en marché qu'il faut moderniser. Il faut avoir en tête que, si nous voulons que le bois soit utilisé, c'est cela qui fait la grande convergence, le climat va réunir les promoteurs de la biodiversité comme les promoteurs du bois matériau, comme les promoteurs de la forêt puits de carbone. Ils ont le même intérêt. C'est une occasion stratégique de réunir tout le monde sur ces objectifs. Moderniser la mise en marché du bois, mieux mobiliser nos feuillus avec tout un travail à faire en matière de norme, je reviendrai sur la QPC (question prioritaire de constitutionnalité). C'est une excellente chose, cette question du Conseil constitutionnel. Il faut lire les motivations, la loi n'avait pas défini le caractère d'intérêt général de l'utilisation du bois matériau. Il n'était donc pas justifiable d'en imposer l'usage à quelque seuil que ce fût dans un texte réglementaire. C'est ce que dit le Conseil constitutionnel.

Message reçu. À nous, dans la future Loi d'avenir, de définir en termes d'intérêt général l'usage du bois. À ce moment-là, nous pourrions à juste titre faire valoir cet intérêt général pour le promouvoir, y compris réglementairement, même si ce n'est pas à mon avis la meilleure méthode. Il vaut mieux la technique, être performant plutôt qu'être obligé de, mais nous aurons cet outil demain, je vous le garantis.

Nous allons remercier ceux qui ont posé cette question prioritaire de constitutionnalité. Je l'ai d'ailleurs fait en leur disant qu'ils nous tiraient une belle épine du pied et que nous allions pouvoir aller plus loin. Ils n'ont pas forcément apprécié ma façon de voir, mais nous avons les plaisirs que nous pouvons.

Ensuite, nous devons bien entendu arriver à mettre en place un cadre réglementaire performant, partagé, plus lisible pour les acteurs forestiers avec moins d'empilements. Les outils de l'aménagement forestier doivent pouvoir intégrer les contraintes résultant d'autres réglementations et non pas chaque aménagement compiler les différentes contraintes d'où qu'elles viennent, urbanisme, environnement, etc.

Nous devons également avoir une fiscalité qui s'oriente vers notre objectif. Il ne s'agit pas de revenir sur le Régime forestier. Il s'agit de faire en sorte que ce régime assez favorable, à juste titre compte tenu des cycles forestiers, se concentre sur les forêts en production. En production de bois, de biodiversité, d'aménité sociale, de puits de carbone, peu importe mais en production d'un intérêt général qui justifie la dépense fiscale. L'État dépense fiscalement, surtout lorsqu'il est dans une situation budgétaire tendue, à condition que cela serve l'intérêt général.

Nous avons quelques sujets sur le foncier non bâti en dessous du seuil de recouvrement. Nous avons quelques sujets sur les biens vacants et sans maître. Je propose de nous inspirer tout simplement de ce que nous faisons les uns et les autres dans nos communes pour relever des concessions perpétuelles dans nos cimetières municipaux. Quand nous ne savons pas à qui cela appartient, nous menons une procédure et au bout d'un moment nous arrivons à retrouver une maîtrise sur des biens qui sont effectivement vacants et sans maître.

Il faut aussi nous dire que relever le défi, tel que l'a dit le Ministre, signifie faire en sorte que le marché existant pour les produits du bois soit peu à peu en rencontre avec une production industrielle. La forêt est là. La demande est là. Un des facteurs limitant est que notre outil

industriel de seconde transformation, la plus proche du marché, la plus proche du client, doit être renforcé. Le fonds stratégique doit avoir une partie vers l'aval, fortement, et une partie vers la ressource, ce qui va droit au cœur des maires des communes forestières qui en ont bien besoin.

Sur la création du fonds, tout le monde est d'accord. La création n'est pas difficile, il est plus compliqué de le remplir. Pour promouvoir ce fonds, je suggère que nous y mettions un certain nombre d'ingrédients.

Je propose de recouvrer mieux le foncier non bâti. Il s'en faut de 30 à 40 M€ par an que l'État compense aux communes parce que les autorités financières et fiscales ne recouvrent pas en dessous de 12 €. Il est assez fréquent que les petites propriétés privées soient en-dessous 12 €. Les communes n'y perdent rien, mais l'État y perd 30 à 50 M€ par an. Je propose que, en récupérant ces sommes, nous puissions fournir une ressource équivalente.

Je parle aussi dans mon rapport de la TVA sur le bois énergie. J'imagine que, sans perdre de recettes pour l'État, il serait possible de récupérer dans le fonds stratégique le différentiel entre le 5 % de TVA du gaz et les 10 % promis au bois énergie. C'est une façon de faire d'un mal un bien.

Mobiliser l'épargne privée. Si vous avez quelques millions d'euros dont vous ne savez pas que faire, vous pouvez acheter des forêts. C'est un bon investissement patrimonial au regard de la législation fiscale. C'est intéressant pour l'ISF (vous êtes nombreux j'imagine à l'acquitter dans cette salle !) et également pour les droits de succession.

Je propose que les sommes qui seraient affectées au financement de long terme du cycle de production forestière bénéficient des mêmes facilités. Cette épargne privée fait monter le cours des parcelles, même si récemment un article disait que, pour la première fois depuis 20 ans, le prix moyen de l'hectare avait baissé. D'une part c'est la première fois depuis 20 ans, d'autre part c'est un prix moyen et, en fait, nous constatons que le prix des petites parcelles continue d'augmenter régulièrement. Plutôt que de fabriquer une fausse valeur immobilière, autant mobiliser ces crédits en donnant les mêmes avantages aux personnes qui les mobiliseraient pour longtemps, c'est l'objectif, en finançant notre fonds stratégique et ses actions.

Les crédits carbone concernent directement la forêt et la forêt publique en premier lieu.

Je propose, puisqu'ils ont été dévolus à l'ANAH, que d'une part, suite à la fameuse QPC, nous mettions une partie de ces crédits ANAH vers le bois de logement et que, d'autre part, au-delà d'un certain seuil du quota de carbone à la tonne, il en revienne une bonne moitié dans le fonds stratégique pour la forêt, pour reconstituer la ressource.

Ensuite, je suggère aussi que, pour éviter les conflits sur la ressource en matière de bois énergie, nous travaillions énormément sur la recyclabilité des bois. Il est paradoxal d'exporter des grumes, de perdre la valeur énergie, de perdre la valeur ajoutée, d'importer des produits finis, notamment des meubles, de récupérer le coût du traitement de ces meubles en fin de vie et d'avoir du mal à les valoriser énergétiquement parce qu'ils sont peints, recouverts ou traités.

Donc favoriser par un système de responsabilité élargie la différenciation des produits facilement recyclables ou pas, permettrait à l'ensemble du bois recyclé de venir soulager la pression sur la ressource en bois énergie, tout en développant cette énergie renouvelable.

Les agences de l'eau, l'ADEME et nombre de bénéficiaires potentiels pourraient fournir de l'argent à ce fonds. Nous parlerons de l'Office également. Le Ministre était tellement en colère sur l'Office que je m'en voudrais de marcher sur ses plates-bandes.

La gouvernance de ce fonds stratégique, qui devra réunir tous ses contributeurs, sera l'embryon de cette gouvernance d'ensemble de la filière. Aujourd'hui nous avons les Communes forestières, des interprofessions, le conseil national supérieur de la forêt, du bois et des produits de la forêt qui est une sorte de Parlement, mais qui n'est pas réellement opérationnel. Je pense que, quand nous aurons une affaire d'investissement à gérer, la gouvernance va se concrétiser, elle aura un objet pour s'appliquer et ce sera une excellente chose.

J'en ai terminé. Le rapport sera publié dans moins de 15 jours.

En ce qui concerne l'Office, simplement, j'ai été très heureux d'écouter le Ministre. Les vocations sont confirmées, le soutien de l'État est confirmé, la priorité au terrain est confirmée, l'importance du Conseil d'administration du 27 juin est confirmée pour ses orientations. Je crois aussi que le rôle de gestionnaire de l'espace forestier public dans toutes ses fonctionnalités est confirmé pour l'Office, de sorte que l'ensemble de ses missions puissent être assurées au moindre coût public et avec la plus grande efficacité pour les propriétaires communaux que nous sommes.

(Applaudissements)

M. DUVERGER.- Nous avons pris un risque en vous faisant parler, mais vous nous avez donné beaucoup d'éléments de votre rapport. À la tribune, un représentant des forestiers peut-il réagir sur les propos de M. Caillet ?

M. CANOT.- Bien sûr, il y a quelques secondes, j'avais encore de vives inquiétudes sur nos rapports avec l'ONF.

Sachez quand même que mes collègues et moi-même commençons à perdre confiance sur la relation instaurée entre les COFOR et l'ONF et nous avons des attentes.

Monsieur le Ministre, vous venez de nous apporter certaines assurances et je vous en remercie. Il faut aller très vite. Nous sommes dans le cadre d'un contrat 2012-2016. Nous sommes aujourd'hui à mi-chemin. Sur le terrain concrètement, il ne me semble pas que nous ayons vu de grandes avancées, sauf quelques avancées notoires.

Je vous écoute avec beaucoup d'attention. Nous avons aussi des craintes sur la régionalisation. J'ai bien compris ce matin que le Ministre confortait l'ONF dans sa position. Cela nous va très bien. Il faut maintenant passer à l'action.

Les élus et les habitants nous attendent sur ce sujet de la forêt communale. Des personnes sont en précarité énergétique et la forêt peut être un élément de réponse. Il faut prendre rapidement les décisions qui s'imposent de façon à ce que, sur le terrain, nous puissions mettre les bonnes volontés en application.

M. DUVERGER.- Nous pouvons même parler de bien commun à travers votre discours.

M. MICHEL.- Une réaction au discours introductif du ministre de l'Agriculture et du vôtre, Monsieur le Président, où il a été fortement question d'intérêt général.

J'ai l'impression que les élus des communes forestières sont encore considérés comme de simples propriétaires de forêts ayant des démarches partisans. Je crois que les élus sont à même de prendre en compte l'intérêt général de la forêt. Le contrat d'orientation et de projet a été négocié de notre part de façon à introduire cette notion d'intérêt général. Les maires propriétaires de forêts ont aussi des responsabilités d'aménagement du territoire et de développement local. Ils sont aussi des présidents de communautés de communes, de pays, ils voient à un autre niveau l'intérêt et ils sont à même de prendre en compte l'intérêt global de la forêt, y compris privée.

M. CAULLET.- Je suis moi-même maire d'une commune forestière et je m'en voudrais de méconnaître l'intérêt général. Si j'ai pu laisser supposer que l'intérêt général relevait de l'État et que les communes n'en faisaient pas partie, je serais un bien mauvais républicain. Au contraire, je pense que le fait que les Communes forestières soient signataires du COP a renforcé considérablement le lien et les devoirs de l'établissement public vis-à-vis de ces deux piliers que sont l'État pour la domaniale et les Communes forestières qui ensemble représentent ce qui pourrait être le socle de la forêt de demain. C'est notre rôle d'être à l'avant-garde. Le président du Sénat l'a dit tout à l'heure, avec humour, sur les succès de ses tentatives d'avant-garde à l'époque, je pense que c'est notre rôle commun. Quant au terrain, nous nous y retrouverons à partir du 27 juin, nous ferons de bonnes choses.

M. DUVERGER.- Je vais donner la parole à Laurent Denormandie qui représente l'interprofession bois, pour une intervention que je souhaite concise et rapide.

M. DENORMANDIE.- Bonjour Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président. Merci de m'avoir convié.

J'aimerais commencer mes propos avec un élan d'optimisme. Je crois que nous avons rarement vu un élu de la République, un ministre en fonction prendre fait et cause de façon extrêmement moderne et nouvelle sur l'ensemble de notre filière. Rien que cela, en ce qui nous concerne, était extrêmement important.

Vous avez sûrement vu dans vos régions et forêts un, deux ou trois rapports, c'est vrai ils sont nombreux, mais je crois que, de façon optimiste, il en sortira quelque chose. Plus nous avançons, plus mon optimisme grandit et plus je suis sûr qu'il sortira quelque chose.

Je voudrais rappeler que l'interprofession France Bois Forêt, dans laquelle les Communes forestières et l'ONF sont des piliers, a su depuis plus de deux ans contribuer à rassembler et à esquisser sur le papier les fondements de ce que nous voyons circuler aujourd'hui. Avant les rapporteurs et l'État, les professionnels que nous sommes avons su identifier les sources du mal et ébaucher les solutions présentées aujourd'hui. C'est vous qui l'avez fait et il faut s'en féliciter, par le biais notamment de votre Fédération.

Ce qui est fondamental dans ce qui nous est proposé aujourd'hui est de mettre en place une stratégie. Ce qui manque aujourd'hui en France pour la filière forêt bois, j'insiste sur le fait qu'il n'y a pas de filière forêt sans filière bois, c'est une véritable stratégie qui emmène le pays vers ce qui est bon pour sa forêt et son bois. De bon pour tout ce que nous connaissons aujourd'hui, la multifonctionnalité. Et de bon pour le bois qui est un gisement d'emplois, d'industries, de valeur ajoutée. Comme l'a dit le Ministre, il faut tenter cette opération. C'est fondamental.

Cette stratégie est fondamentalement le premier pas. Bien sûr elle a besoin d'un fonds, comme l'a expliqué le Président Caullet. Encore faut-il abonder le fonds. Je pense que les services de l'État et l'interministériel sauront donner les moyens à cette stratégie.

La préférence au bois. À un moment il faudra que l'État prenne fait et cause. À un moment ou un autre, le législateur, avec une lueur écologique marquée, osera dire que le bois est un matériau plus écologique que le béton. Il faut oser le dire, même face aux lobbyistes. C'est mon rôle, je le dis, le bois est plus écologique que le béton. Tous les élus que vous êtes, quand vous avez un acte de construction à mener, ayez un réflexe bois. Et nous devrions le retrouver à l'ensemble de la République.

Tout cela ne se fera que si l'investissement sur l'aval est fort. Investissement sur les scieries, mais aussi investissement sur la deuxième transformation, sur le marché. Nous manquons en France de consommation de bois massif, de relocalisation de deuxième transformation. Il ne

sert à rien de sortir du bois de la forêt, de le scier si derrière ce bois n'est pas vendu, si ce bois n'est pas utilisé. C'est aussi fondamental.

Ensuite, il faut que les accompagnements financiers que l'État mettra sur la table soient à la hauteur. Il faut que la BPI donne un nouvel élan, soit adaptée et formatée à la taille de nos entreprises. Sur notre territoire, les scieries, les entreprises de raboterie ne sont pas des méga entreprises, ce sont avant tout des TPE, des PME. Les outils de financement doivent être adaptés.

La grande nouveauté, pour l'ensemble du pays et pour nous dans la filière forêt bois, c'est par l'économie, par l'entreprise, par le marché économique dans les territoires qu'une partie de la solution à nos problèmes peut être trouvée.

C'est ainsi que cela fonctionne. La grande intelligence des propositions des services de l'État, reprises par le Ministre, est de dire de travailler sur le marché. Les conférences en région l'ont mis en évidence.

J'en viens maintenant au fait que nous sommes parties liées. Il faut oser aller vers le ministère de l'Industrie et vers le ministère du Redressement productif, même si nous avons l'impression, venant de l'agriculture, que nous allons nous faire déposséder, que le risque est potentiel. Il faut oser et sans crainte. Nous avons une politique forestière depuis 50 ans. Pouvons-nous nous satisfaire des résultats ? Clairement non. Pouvons-nous essayer autre chose ? Faisons-le. Si nous nous trompons, nous reverrons la copie à ce moment-là, mais allons vers des ministères qui ont tous leurs mots à dire sur la relocalisation, sur l'industrie, sur l'entreprise, c'est fondamental. Il ne s'agit pas de renier le passé. Nous voulons une forêt, cela a été dit par le Ministre, par un certain nombre d'entre nous dans les interprofessions, par France Nature Environnement, nous voulons faire de l'économie avec de l'écologie. C'est compatible.

Dans les parties liées, en quelques années, les entreprises françaises sur le marché du bois français en résineux ont repris plus de 1 million de mètres cubes de sciage d'importation aux Allemands. Les Allemands exportent moins de matière chez nous. Nous l'avons fait pour des raisons liées à l'amont et à l'aval.

Déjà les collectivités locales, l'ONF, vous avez su nous vendre du bois au bon moment même dans l'adversité et parfois des cours en peu tendus, pour accompagner les entreprises dans les territoires. Nous avons eu du bois en phase avec un marché de reconquête. Dans le même temps, les entreprises ont investi. Nous avons mis en place des scieries à la hauteur de la deuxième transformation pour faire ces fameux produits. Nous avons refait de la conquête. C'est fondamental, mais l'un sans l'autre, nous ne pouvons pas faire cela. Nous avons partie liée sur toutes ces thématiques.

Après, il faut que notre forêt soit adaptée, dans des limites raisonnables et partagées.

Si nous voulons faire de l'économie une des solutions phare, il faut que la forêt s'en donne les moyens, que ce soit une forêt liée à une orientation de production où intelligemment cela peut être exercé sans heurter nos concitoyens, sans pour autant oublier les fondamentaux de la biodiversité, de l'accueil du public.

Tout cela est un juste équilibre à trouver. Je sais que les élus locaux savent le faire, je sais que le personnel de l'Office sait le faire. Il ne faut pas attendre de Paris, ni de vos Communes forestières, ni de l'ONF, ni encore moins des autres professions, des règles intangibles. Nous sommes là pour donner un fil conducteur. C'est vous qui avez le doigté en région pour appuyer sur le curseur là où c'est important, en fonction de la nécessité de vos territoires.

Dire que la partie industrielle peut permettre par l'économie de donner un prix au bois acceptable pour les détenteurs de la ressource n'est pas tabou. C'est atteignable. Il faut tous se

professionnaliser. Les uns et les autres, notamment les détenteurs de la ressource, privée ou publique, doivent entrer dans cette notion, non pas de forêt patrimoine, mais plus de forêt mise en marché. Et que l'incitation fiscale, pour une fiscalité plus incitative à la sortie des bois, soit au rendez vous.

La possibilité d'élargir le champ de nos réflexions sur l'industrie, sur d'autres ministères, doit être prise comme une chance pour notre filière.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. DUVERGER.- Je vais donner la parole à la salle pour que vous puissiez réagir. La règle du jeu est une question, une idée - si vous en avez une autre, vous revenez ensuite - et des réponses concises. Je compte sur vous pour éviter une trop grosse frustration de la salle.

M. DOYEN.- Monsieur Doyen, vice-président de la Commune forestière du département de la Meuse.

Le décor est planté par rapport aux enjeux, aux défis et aux outils. Nous avons souhaité, dans le cadre de l'intérêt général et soucieux des Communes forestières, au niveau du conseil d'administration des Communes forestières de la Meuse, préparer une motion par rapport aux inquiétudes. Je vous la lis, ce n'est pas long.

« Au regard de la situation actuelle en Meuse, les élus meusiens par le biais de leur association départementale :

- *Considèrent que les engagements pris dans le cadre du contrat État - ONF - Communes forestières ne seront pas tenus spécifiquement sur le maintien du maillage territorial,*
- *Constatent une dégradation permanente des missions de cœur du terrain auquel sont attachés les élus meusiens et qui est la base essentielle du Régime forestier,*
- *S'interrogent sur la qualité des missions réalisées dans leurs forêts communales au regard de l'effectif ONF meusien avec comme impact direct une non-présence des agents sur le terrain et des relations avec les élus communaux.*
- *S'indignent de la gestion interne de l'ONF.*

La répartition des personnels est-elle à la hauteur de la gestion forestière sur l'ensemble du territoire national où les enjeux sont différents (forêt de production et autre) ?

Cette répartition actuelle permet-elle d'assurer la réalisation du Régime forestier auquel nous participons largement à travers les frais de garderie et la nouvelle taxe à l'hectare, compte tenu des effectifs de terrain en diminution a contrario des effectifs au sein de la direction générale et de la direction territoriale ?

- *Demandent un lien réel entre l'agent de terrain et les services spécialisés, en repositionnant le rôle majeur de l'agent patrimonial en charge de la gestion forestière de nos forêts,*
- *S'inquiètent des difficultés liées au recrutement dans notre département rural et d'une manière générale dans les départements ruraux du Grand-Est malgré l'importance de la forêt communale.*
- *Demandent des mesures pour éviter les vacances de postes de plus de 6 mois, en anticipant notamment les départs à la retraite (inquiétude réelle au regard de la pyramide des âges des agents) et que soient valorisés les postes d'intérim qui permettent d'assurer un travail continu et de qualité.*

- *Souhaitent que soit pris en compte le rôle formateur assuré par le département pour les jeunes agents par une durée plus longue **et obligatoire** dans notre département, des affectations des jeunes entrants (1^{er} poste) et une valorisation de ce temps imparti à la formation de ces jeunes agents (très peu d'entre eux resteront au-delà du temps réglementaire). »*

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. DUVERGER.- Quelqu'un à la tribune peut-il répondre ?

II. L'Office national des forêts

M. VINÉ.- Merci M. le Maire pour cette intervention.

Tout d'abord, vous dire que l'ONF, et son directeur général, est parfaitement conscient des difficultés que nous pouvons avoir, comme l'a dit le Président Jean-Yves Caullet. Je voudrais d'abord rappeler que nous avons défini, avec le Président Jean-Claude Monin, dans le cadre de notre contrat d'objectifs, un effectif de stabilisation du maillage territorial. Je tiens à indiquer que cette orientation n'avait jamais été prise jusqu'à aujourd'hui. Nous avons affiché, dans le cadre de ce contrat, c'est aussi l'intérêt d'avoir eu le soutien des Communes forestières lors de sa signature, une exigence de stabilisation de nos moyens sur le terrain, en termes d'agents patrimoniaux et aussi d'activité forestière et d'exploitation forestière, notamment au travers de nos ouvriers forestiers.

Nous avons réaffirmé la priorité du terrain. Vous avez raison de le dire : la forêt se gère sur le terrain. Nous réaffirmons cette priorité. Nous réaffirmons l'exigence de partenariat avec les Communes forestières. Je le dis de manière transparente. Nous n'avons jamais mis autant d'informations à la disposition des communes et des élus. Depuis deux ans, nous avons essayé de partager au maximum les enjeux et les contraintes, parce que nous avons des contraintes propres à l'établissement et aux territoires sur lesquels nous travaillons avec vous.

Il est clair que recruter aujourd'hui des collègues dans les départements de la Meuse ou des Ardennes ou de la grande région Bourgogne Champagne-Ardenne telle que définie au niveau de l'ONF, est plus difficile que dans d'autres territoires. Nous avons également voulu, dans l'évolution de nos effectifs, tenir compte des enjeux territoriaux. Nous avons fait moins d'efforts de baisse dans certains territoires que dans d'autres en matière d'effectif. Pour autant avons-nous répondu à toutes les questions ? Je reconnais que non.

Il faut que nous puissions travailler sur les enjeux de vacance de postes. Nous avons des enjeux d'adaptation de nos moyens en fonction des objectifs territoriaux. Ce travail doit être fait avec vous. Avec vous dans chaque unité territoriale, nous devons travailler sur l'adéquation de nos missions et de nos moyens. Le Ministre a dit qu'il fallait que nous fassions bloc. Il faut que nous soyons capables d'explicitier les attentes, les enjeux et les moyens en face. J'appelle de mes vœux ce travail qui a débuté. C'est la meilleure façon pour un directeur général de pouvoir expliquer les moyens que nous avons besoin de mettre sur le terrain.

J'entends la critique sur la super structure de l'établissement : trop de monde à Paris et pas assez sur le terrain. J'ai pris l'engagement de travailler sur l'organisation et de rebalayer l'organisation de l'Office pour redonner les moyens de compréhension et de justification de l'attribution de nos moyens sur les différentes fonctions.

Je suis actuellement en cours de négociation avec l'ensemble des organisations syndicales de l'établissement sur ces questions de fonctionnement et d'organisation de l'Office. Je tiens à remercier le travail fait avec l'ensemble des partenaires sociaux de l'Office qui sont mobilisés et avec lesquels nous travaillons depuis plusieurs semaines autour de ces questions. C'est avec

les partenaires sociaux, avec vous les maires des communes forestières (nous sommes votre gestionnaire) et avec l'État (nous sommes le gestionnaire de l'État) que nous pourrions trouver des solutions à des problèmes qui ne sont pas récents, des problèmes souvent difficiles et qui posent aussi des questions souvent d'éthique.

J'appelle au dialogue. Il faut que nous puissions continuer à dialoguer. J'entends les questions très précises que vous portez. Je suis prêt à en discuter avec vous, les collègues dans les agences, notamment des Ardennes, de la Meuse ou en Lorraine en particulier, sont prêts à en parler avec vous. Vous pouvez compter sur ma mobilisation la plus totale pour qu'ensemble nous trouvions les solutions nécessaires au service de la forêt et de la gestion durable de nos espaces forestiers.

M. CAULLET.- Je voulais aussi remercier l'ensemble des questions qui concernent la Meuse, mais qui illustrent une problématique générale.

Nous aurons, au Conseil d'administration fin juin, l'occasion de faire le point avec le directeur général sur l'évolution des négociations en cours.

Je veux vous donner mon impression et ma conviction comme tout nouveau Président. J'ai encore le droit à l'enthousiasme, mais pas à la naïveté.

Tout d'abord, les problèmes sont anciens, les discussions sont toujours longues, il faut qu'elles aient un terme. Si nous donnons l'impression aux élus et aux agents que nous sommes toujours en discussion pour trouver la quadrature du cercle, ils vont tous, les élus comme les agents, finir par se douter que nous n'allons pas y arriver. Concernant les principes directeurs qui seront réaffirmés par le Conseil, je pense que les fonctionnalités premières de l'Office, la gestion de la forêt publique sont au cœur de notre métier.

Il faudra sortir aussi du mythe selon lequel dans un marché difficile, couper plus de bois avec moins de personnel nous laisserait entrevoir à court terme une solution miracle au budget de l'Office et à sa situation financière et de trésorerie. Il faut avoir le courage de dire, l'État l'a entendu, le Ministre l'a dit, que ce n'est pas la solution. À partir de ce moment-là, cela ne signifie pas qu'il faut s'exonérer du travail sur la structure efficace, mais il faut réorienter. Et le rôle du conseil d'administration, où vous êtes représentés, est de refixer les cadres pour lever quelques inquiétudes récurrentes qui pèsent en termes d'éthique et de mobilisation sur les agents de l'Office qui ont avant tout leur métier et la forêt chevillée au corps. Cela explique la force de votre revendication, je la comprends. Soyons attentifs ensemble et je pense que nous allons recadrer.

M. DUVERGER.- Le contrat d'objectifs et de performance est un bon outil.

M. JOLY.- Bonjour, Patrice Joly, président du conseil général de la Nièvre, président du parc naturel régional du Morvan et élu d'une petite commune forestière depuis une trentaine d'années.

Mon propos sera assez simple. Il a été convenu que la multifonctionnalité de la forêt est une évidence qu'il faut prendre en compte. Au regard de ce que représentent ces forêts, dans leurs diverses fonctions d'intérêt général, aujourd'hui la question de la part de la forêt publique dans l'ensemble de l'espace forestier se pose comme garant sur des logiques de long terme de la préservation de la mise en valeur de cette multifonctionnalité pensée globalement.

Dans ce cadre, que j'appelle une réappropriation publique de la forêt, qui m'apparaît indispensable à l'époque actuelle, il me semble que les collectivités locales pourraient prendre une place importante comme puissance publique de proximité. Pour cela, il faudrait mettre en place des outils qui permettraient, à celles des collectivités locales qui le souhaitent, de

conduire des politiques volontaristes en matière à la fois d'acquisition et de gestion publique forestière.

Permettez-moi cette expression, comme nous le disons dans la Nièvre « *I have a dream.* » Je rêve de voir les communes récupérer tous les biens vacants et sans maître, tous ces biens qui se trouvent sur notre territoire qui ne permettent pas une gestion optimisée de la forêt. Il faut qu'elles y soient aidées notamment en simplifiant le cadre juridique. Je rêve de voir mis en place un droit de préemption des ventes de forêts au profit des communes, de leur groupement, avec possibilité de le déléguer à d'autres collectivités. La loi qui sera votée d'ici la fin de l'année pourrait donner l'occasion de le faire.

Je rêve de voir mis à disposition des collectivités un prêt spécial dont les caractéristiques correspondraient à celles de la production forestière, c'est-à-dire avec des taux faibles et des prêts de long terme. Cela a existé par le passé. C'est un outil qui, je crois, permettrait de mettre en œuvre cette réappropriation forestière par les collectivités locales. Je rêve de voir une extension du dispositif de défiscalisation pour les souscripteurs de parts de groupement forestier ou de société d'économie mixte. Cela permettrait de faire bénéficier à la forêt publique des capitaux privés tout en garantissant la gestion publique de ces acquisitions. Nous savons qu'aujourd'hui dans notre pays de nombreux épargnants cherchent des investissements éthiques. Nous avons là un vrai potentiel à valoriser.

Je rêve enfin de voir chaque commune de France être propriétaire de forêt sur son territoire. Je fais cette proposition : pourquoi ne pas lancer une opération « une commune une forêt » ? Nous aurions ainsi 36 000 communes forestières. Je crois que l'enjeu en vaut la peine. En Europe, la part de la forêt publique représente 50 %. En Suisse elle monte jusqu'à 73 %. En France nous sommes bien en deçà. Pourquoi ne pas se donner cet objectif d'une appropriation publique à échéance de 50 %, s'inscrire dans cette tendance ?

Je crois qu'une place toute particulière est à réserver à l'ONF, dont les perspectives sont évoquées par son nouveau président que je salue puisqu'il est du Morvan, pour mettre en œuvre ces outils et assurer cette gestion des espaces ainsi réappropriés par les collectivités locales.

Je crois que, dans la période actuelle, où les hommes et les femmes de l'ONF s'interrogent sur leur avenir et sur l'avenir de leur établissement, ce serait là un beau projet qui redonnerait du sens à leur métier.

Merci.

(Applaudissements)

M. DUVERGER.- Quelqu'un veut-il réagir ?

M. BRUNE.- C'est vrai qu'au-delà des biens vacants sans maître, tous les biens non délimités sont dans la même problématique. Même si nous avons des propriétaires, nous ne savons pas aujourd'hui retrouver la parcelle. C'est une vraie question à poser dans cette Loi d'avenir sur les outils à mettre en place pour faire en sorte que nous ayons 36 000 communes forestières.

M. LE BOULER.- Bonjour. Hervé Le Bouler, responsable des politiques forestières à France Nature Environnement, qui est la première association écologique de France avec 300 000 adhérents.

Je confirme les propos sur le caractère écologique du bois et je vous renvoie au communiqué de presse que nous avons publié deux jours auparavant et qui nous vaut quelques retours.

Chers collègues, j'ai connu les grandeurs et les servitudes d'être élu rural. Je suis maintenant dans une toute petite commune, Donzacq en Chalosse où nous avons une très belle forêt communale de chênes pédonculés.

Je vous exprime ici la position de FNE sur la forêt, votée à l'unanimité du Conseil d'administration, ce qui est rare dans les associations écologiques.

Nous sommes dans un système vivant et les forêts en sont un pilier essentiel. En France, nous avons... je lis mon texte parce que je tiens à ce que vous compreniez que ce texte écrit depuis quelques jours est sans reprise par copier coller de quelques propositions entendues aujourd'hui.

Nous avons des enjeux énormes dans nos forêts françaises. Ces enjeux sont économiques, environnementaux et sociaux.

Nous arriverons à répondre à ces enjeux si nous développons ensemble une sylviculture durable dans le cadre d'une économie et d'une industrie du bois en phase avec le territoire et avec la réalité des forêts. Nous sommes extrêmement sensibles à la notion de valorisation de nos bois feuillus, qui sont là et pendant des décennies. Si nous envisagions aujourd'hui d'enrésiner massivement, ces bois n'arriveraient que dans 50 ans. Qui est capable de dire ce que seront les machines, les demandes, dans 50 ans ? Faisons avec ce que nous avons dans nos forêts aujourd'hui. Ce n'est pas un discours anti-résineux, mais un discours de réalité.

Nous y arriverons dans la forêt publique et nous poursuivrons 200 ans de restauration des forêts et de construction d'un équilibre durable à partir de quelques principes simples, ceux de la FNE que je pense largement partagés.

D'abord renforcer la prise en compte des piliers environnementaux et sociétaux de la multifonctionnalité dans les lois, dans les principes et les documents de gestion. Nous sommes extrêmement intéressés par la lisibilité qui apparaît au niveau national, régional et local des outils uniques de programmation globaux.

Il faut aussi favoriser le développement d'une économie de filière de proximité, développer l'usage en France du bois produit en France. Nous ne sommes pas une association de Bambi. Le bois ne tombe pas du ciel. Il sort des forêts. Je suis breton et nous avons un ami écologiste, Roger Gicquel, qui disait « On ne peut pas être pour la saucisse et contre les cochons ». On ne peut pas être pour le bois sans dire qu'il faut le produire dans les forêts, où, quand, comment et en quelles quantités. Cela a le mérite d'être clair.

Innover, organiser les filières, favoriser l'utilisation du bois, un usage sage et raisonné du bois énergie. Nous sommes pour le bois énergie. Nous sommes très inquiets d'un certain nombre de dérives, nous en sommes tous d'accord, il faut revenir à quelque chose de sage par le massif en analyse de la filière.

Pas de principes sans actions pour la forêt domaniale et communale. Nous voulons, la FNE, un document de gestion unique, c'est l'aménagement forestier, pour éviter l'empilement des réglementations et des textes. Nous voulons un gestionnaire unique, l'ONF.

Un document unique est aussi un document complet qui ne soit pas centré sur la seule production de bois mais qui intègre complètement tous les piliers de la multifonctionnalité : la protection de la nature, la protection de l'eau, la protection des sols, l'accueil du public et Dieu sait si c'est important dans les zones urbaines.

Et un gestionnaire unique, mais un gestionnaire vivant, confiant en lui-même et en son avenir. Rien ne serait pire que la continuité de la situation actuelle. La forêt publique serait vraiment menacée si l'ONF venait à disparaître et si l'ONF n'était pas conforté durablement dans ses missions, avec les moyens humains d'abord. Nous ne sommes plus dans le temps des rafistolages, dans le temps des chèques de fin de mois ou fin d'année pour boucher les trous. Nous demandons que la réflexion en cours sur l'organisation de l'ONF et ses missions aille à

son terme et se traduise par enfin une réforme qui soit centrée sur les missions, sur ce qu'est l'ONF et non pas une espèce de RGPP maquillée.

L'ONF est un bien public, il est au service de la nation et des forêts. Mais la nation et les citoyens ont aussi le devoir de s'investir, c'est le rôle de la FNE qui est une association de citoyens.

Nous demandons, à notre place, uniquement à notre place et non pas en cherchant à nous substituer ni aux propriétaires, ni aux élus, ni aux gestionnaires, d'apporter notre contribution citoyenne à la gestion de la forêt. Pour le faire, il faut que le législateur nous accorde notre place. Nous n'allons pas défiler à 300 000 dans les rues pour imposer notre place dans les lieux de gestion, nous n'allons pas investir les locaux pour prendre notre place. Cette place, nous ne pourrions l'avoir que si les élus et les gestionnaires nous l'accordent. Nous avons des demandes dans la loi forestière en cours. J'étais partisan d'une loi forestière et FNE était partisan d'une loi forestière particulière. Nous rejoignons la demande de M. Monin, que ce soit un forestier qui défende la loi forestière au Sénat. C'est un peu symbolique, mais je crois à la voix des symboles.

Je terminerai en évoquant un protocole d'accord que nous avons signé depuis déjà pas mal d'années avec la FNCOFOR, avec la direction générale de l'ONF et avec le syndicat des propriétaires privés. Ce protocole, il faut le transformer en accord. Il y a peut-être de la place à d'autres partenaires, s'ils veulent s'y mettre. Je pense que ce serait un signe fort de la société, en accompagnant les législateurs, si, à l'occasion du vote de la loi à la fin de l'année, nous avons en même temps la poursuite de ce protocole.

Merci.

(Applaudissements)

M. DUVERGER.- Merci. Une réaction à cette demande ?

M. CAULLET.- Un petit clin d'œil à Patrice Joly, mon voisin du Morvan. Un certain nombre de choses vont dans ce sens. Simplement je ne souhaite pas opposer la forêt publique et la forêt privée et je ne voudrais pas faire non plus que la forêt publique s'exonère de son devoir de se regrouper et de se gérer ensemble. Nous n'allons pas créer une peau de léopard de forêts publiques, cela ne serait pas mieux que l'émiettement d'une partie de la forêt privée. Sous ces réserves, le fait que la forêt publique soit un acteur comme un autre de la remobilisation du patrimoine forestier, nous pouvons prévoir des outils dans ce sens.

En ce qui concerne l'intervention FNE, membre du Conseil d'administration, effectivement dans l'idée de partage des orientations, il faut structurer la manière dont ce portage se fait. S'il peut se traduire par des accords regroupant la plupart des acteurs d'une filière, c'est aussi une démarche éthique qui porte une dynamique d'ensemble qui peut tout à fait être positive.

La salle a-t-elle des questions à poser ?

M. BOUVAREL.- Bonjour, Luc Bouvarel, directeur général des Forestiers privés de France.

Je me dois d'intervenir par rapport aux propos de M. Caullet et de M. Joly. Nous travaillons au niveau des Forestiers privés de France depuis déjà un certain nombre d'années à une concertation avec la forêt communale et la forêt publique. M. le Ministre a parlé d'un tronc. Il faut des racines. Il ne faut pas, au niveau de l'amont forestier, opposer la forêt privée et la forêt publique. Au sein de la forêt privée, des choses se font, depuis plus de 40 ans qu'ont été créés les CRPF. Nous cherchons nous aussi à récupérer le sentier forestier pour dynamiser cette action auprès des propriétaires. Et depuis cette action et ce développement, en particulier des documents de gestion au sein de la forêt privée, ce sont plus de 20 millions de mètres cubes qui

sont sortis depuis cette création de la forêt privée. Nous sommes donc bien en marche pour aller dans ce sens. La forêt privée, chaque fois qu'elle conduit des actions territoriales en matière de gestion forestière, a tendance à s'intéresser d'abord aux élus locaux. Il est important de ne pas nous opposer entre nous et de travailler de façon intelligente. Je pense que c'est dans ce cadre que nous réussirons à faire quelque chose.

M. DUVERGER.- Une précision. Vous avez dans vos dossiers des fiches sur lesquelles vous pouvez inscrire des questions ou suggestions. L'équipe du Président les prendra en compte et y donnera suite.

Nous avons une demande de parole.

M. BOREUIL (?).- Georges Boreuil, inspecteur général. J'ai une petite remarque à faire.

En 1999, une loi sur l'aménagement du territoire précisait que l'espace rural était agricole et forestier. Une loi agricole, rapportée par Jean Glavany, comportait des modifications de l'aménagement foncier qui figure dans le Livre premier du Code rural. Je pense que l'essentiel des réponses aux problèmes posés, notamment par M. Joly, sur la mobilisation des petites parcelles et des biens vacants et sans maître se trouve avec un cadre législatif simple et pratiquement gratuit. Le problème serait peut-être au niveau de la mise en œuvre des circulaires d'application de la connaissance de ces textes.

M. HARAUX.- Bonjour. Jean-Marie Haraux, président de l'association des Communes forestières des Vosges et de l'Union Lorraine.

Je voudrais soutenir le point, évoqué précédemment mais de manière rapide, de l'équilibre sylvo-cynégétique. Problème très important, je pense qu'il faut vraiment insister sur ce point.

Nous arrivons à des situations qui deviennent gravissimes. Le terme n'est pas trop fort dans certaines régions de France. Nous ne cessons d'une façon unie, forêt privée, forêt communale, forêt domaniale, coopérative forestière, d'attirer l'attention de l'administration sur ce sujet. Parfois nous avons l'impression de ne pas être entendus. Il faut vraiment prendre date lors de cette loi d'année sur cet équilibre sylvo-cynégétique

Le deuxième point est une question à M. Denormandie où il n'y a pas non plus d'oppositions entre forêt publique et forêt privée.

Que pensez-vous de l'opération lancée par le CRPF Alsace-Lorraine, visant pour l'aval de la filière à soutenir l'effort de replantation de parcelles forestières par une participation financière des industriels et des coopératives forestières à l'achat de plan forestier ? Pensez-vous que cette initiative, qui vient de démarrer et semble couronnée de succès, puisse être généralisée ?

Entendez-vous, M. le Président, l'inscrire à un prochain ordre du jour de votre fédération ? Ce serait un geste très fort de votre part.

(Applaudissements)

M. DENORMANDIE.- Je commence par la deuxième question qui m'était adressée.

Vous faites état de ce qui se passe en Alsace-Lorraine mais d'autres régions depuis plusieurs années sont orientées sur ce genre de thématique. Ils sont très actifs en Rhône-Alpes sur ce sujet, des actions ont été menées, de même qu'en Bretagne. Très souvent, je ne sais pas qui est la locomotive et qui est le wagon. Très souvent les professionnels de la scierie sont partie prenante. Aujourd'hui les scieurs et les industriels du bois ont une vraie prise de conscience que l'état actuel de renouvellement de la forêt et des plantations est gravissime pour le pays et les générations futures.

Il ne sert à rien de construire une politique industrielle aujourd'hui si demain le renouvellement de la forêt n'est pas au rendez-vous et si nous ne sommes pas capables d'offrir aux générations futures les volumes de bois actuels sur le marché, qui sont le fruit d'un effort collectif fait par les générations précédentes. Vous savez tous comme moi l'effort énorme que le pays a fait dans le cadre du fonds forestier national, dans les différents types de propriété, en forêt privée, en forêt communale, en forêt domaniale, dont aujourd'hui nous ne pouvons que nous réjouir. Je donne l'exemple de la réussite du GLAS (?) qui est une aventure humaine extraordinaire où un certain nombre de précurseurs et de visionnaires ont installé une essence qui a rempli à la fois les objectifs forestiers de croissance et d'utilisation, et qui est aujourd'hui au rendez-vous de l'utilisation de la matière.

Cette prise de conscience existe, il faut planter et relancer cette machine à planter. Comme les régions avec les acteurs que nous sommes, voyant qu'à Paris les choses n'avançaient pas, que l'État n'était pas au rendez-vous, qu'au niveau interprofessionnel ils n'avaient pas les moyens de mettre les choses en place, la nature ayant horreur du vide, les bonnes volontés intelligentes localement ont su par un système simple et efficace avancer en marchant avec les associations.

J'ambitionne beaucoup plus que cela pour le pays. J'ambitionne une vraie politique de reboisement, extrêmement ambitieuse. Dans le futur plan qui sera proposé par l'État, on parle de 70 000 hectares de renouvellement. C'est peu par rapport à ce que nous souhaitons. Le terme employé est renouvellement et non pas plantation.

Je rappelle que pour certains le terme plantation est politiquement incorrect. Je l'assume pleinement. Si nous voulons des forêts productives, il faut planter ce qu'il faut au bon moment dans les bonnes conditions. Ce qui n'empêche pas une approche sylvicole de renouvellement dans d'autres types de peuplement, le mixte des deux faisant quelque chose d'équilibré. Je veux cette politique ambitieuse et dans le cadre du fonds forestier stratégique forêt bois qui verra le jour. La priorité qui sera donnée à ce fonds et la gouvernance auxquels les professionnels seront associés, l'ensemble de l'interprofession, je vous le dis ici et je m'y engage, la priorité sera donnée à la plantation. Et les professionnels que nous sommes, de première et deuxième transformation, l'avons dit dès le départ : le peu d'argent disponible sera mis en priorité sur le renouvellement et la plantation.

Pourquoi ? Aucune politique forestière, dans aucun pays du monde, n'a marché en termes de plantations sans un accompagnement financier auprès des propriétaires que sont les privés, les communes et l'ONF. L'aventure est trop longue en termes économiques. Les coûts sont aujourd'hui prohibitifs. Et la présence des animaux en forêt, tant appréciés par certains, complique grandement la chose.

M. CAULLET.- D'accord sur le rôle du fonds stratégique en matière de plantation et de travaux sylvicoles tout confondus. D'autant que, même si stratégiquement je mets une priorité sur l'aval, l'extrême aval de la filière industrielle, nous avons des outils spécifiques de l'industrie qui doivent être mobilisés pour le pôle bois. Sur le fonds stratégique, les travaux sylvicoles représenteront une part importante.

Concernant l'équilibre forêt gibier, j'ai commencé ma carrière dans le Bas-Rhin, à l'époque déjà commençait à se faire un combat à front renversé entre chasseurs et sylviculteurs. Tous les outils que nous avons mis en place pour préserver la faune se situaient dans un contexte qui outre Vosges était déjà dépassé. Dans mon rapport, j'interroge l'outil du plan de chasse. Est-ce en chassant des animaux que nous allons régler le problème de leur présence regroupée momentanée, mais destructrice à certains endroits ? Ce n'est pas toute l'année que se produit le problème, c'est notamment sur des plantations où il suffit de quelques jours au mauvais

moment au mauvais endroit. Vous pourrez après tirer tout ce que vous voulez, cela ne change rien.

Je pense que l'expérimentation de gestion de certains massifs, autrement qu'avec une politique de plan de chasse qui est une espèce d'équilibre statique, où souvent les fonctionnaires illustrent bien l'adage qu'un fonctionnaire est quelqu'un qui ne fait jamais rien pour la première fois, tend à un équilibre qui n'en est pas ou plus un. Je pense qu'il faut réinterroger cette pratique, en accord avec tout le monde, tout n'est pas partout pareil.

M. VINÉ.- Je voudrais également profiter des derniers mots de M. Caullet pour dire que toutes ces questions illustrent le point de la méthode.

Nous le voyons bien, cela a été clairement dit par le Ministre, nous sommes sur des enjeux multifonctionnels très complexes. Ce que nous faisons ensemble, c'est du vrai développement durable. Nous faisons de l'économie, de l'environnement de l'accueil du public. Faire du développement durable est peut-être le plus difficile, parce que nous devons trouver des équilibres.

Vous le savez dans vos communes, je suis également élu d'une commune forestière, je sais que trouver des équilibres est extrêmement compliqué. Trouver le bon niveau de curseur demande beaucoup de travail et de dialogue. Le dialogue engagé ONF / fédération nationale des Communes forestières est exigeant pour l'Office. Vous nous demandez de vous donner des informations et de les justifier. C'est un dialogue incisif, un dialogue de confiance, mais franc, c'est absolument nécessaire.

Il faut que ce dialogue ait lieu au niveau national et sur les territoires. Il faut que nous vous expliquions les points qui vous sont incompréhensibles ou dont vous n'arrivez pas bien à percevoir le fonctionnement. Il faut que nous échangions et que nous prenions en compte vos attentes, vos remarques et que nous puissions y répondre le plus souvent possible en vous expliquant nos contraintes.

Nous faisons de même avec les chasseurs. Lorsque je suis arrivé à l'ONF, les relations étaient épouvantables, très difficiles. Elles restent difficiles, mais nous avons avec le Président Baudin, président de la fédération nationale des Chasseurs, discuté de ces sujets. Le Président Caullet va signer avec le Président Baudin le 18 juin un protocole ONF / fédération nationale des Chasseurs pour la forêt domaniale dans lequel nous fixons des règles de travail, d'échanges et de transparence. Lorsque nous dialoguons, il est plus facile de se dire les choses. Lorsque nous nous disons les choses, nous progressons plus facilement ensemble.

Nous l'avons fait avec France Nature Environnement sur le protocole qu'a signé Hervé Le Bouler au travers de produire plus tout en préservant mieux avec les politiques territoriales. Nous avons aussi un protocole avec la fédération nationale du Bois qui donne de la visibilité à l'Office et aux scieurs sur l'approvisionnement.

Si nous arrivons à construire des règles de fonctionnement, nous nous donnons de la méthode et nous construisons sur de la confiance, il n'y a aucune raison que nous ne parvenions pas à trouver des solutions à nos difficultés. C'est la voie dans laquelle nous sommes engagés avec le contrat d'objectifs 2012-2016. Nous construisons des relations de confiance, des relations franches qui permettent aux uns et aux autres de progresser. C'est dans cet esprit que nous travaillons avec tous les personnels de l'Office. C'est peut-être une démarche nouvelle pour l'Office, et aussi pour les élus locaux. Ce ne sont pas forcément des pratiques habituelles au sein de nos territoires, mais c'est à cette condition que vous et nous trouverons les bons équilibres et apporterons les bonnes réponses aux attentes de nos concitoyens.

M. DUVERGER.- M. Moreau peut-il nous dire deux mots sur le contrat d'objectifs et de performance (COP) qu'il anime ?

M. MOREAU.- Je n'anime pas le contrat d'objectifs et de performance qui a été signé par l'établissement public ONF, ses tutelles, et la fédération nationale des Communes forestières. Cela montre à quel point le rôle et la reconnaissance de l'établissement public de l'ONF sont importants vis-à-vis des Communes forestières et l'importance des Communes forestières vis-à-vis du rôle de l'ONF.

Le Ministre a demandé à la DGPAAT d'animer un groupe de travail des signataires du COP visant à partager une compréhension commune de ce qui s'est passé dans le début de l'exécution de ce COP, commencée au 1^{er} janvier 2012. Il a été signé pour la période 2012-2016. Nous sommes au moment du bilan de la première année, où cependant les effets notables de la crise économique en 2012 font que tout ne s'est pas passé exactement comme prévu. Il est intéressant de partager une compréhension de ce qui s'est passé et de tirer des propositions aussi communes que possibles sur d'éventuels changements.

Ce groupe de travail réunissant la FNCOFOR qui est très présente, le ministère est présent aussi, bien entendu l'ONF, le ministère chargé de l'écologie (autre tutelle de l'ONF) et le ministère du Budget, a travaillé dans une ambiance que je crois excellente. Suffisamment de membres sont présents ici pour que je ne prenne le risque d'être contredit.

Aujourd'hui, un certain nombre de points de compréhension commune ont fait l'objet d'un rapport d'étape remis au Ministre récemment sur la base d'informations fournies par l'ONF, qui pour un certain nombre d'entre elles allaient beaucoup plus loin que ce que les uns et les autres connaissaient.

Dans ces éléments de compréhension commune, l'une est de dire que dans les difficultés que rencontre l'ONF entre sans aucun doute une part structurelle liée au prix du bois et aux éléments qui étaient anticipés dans le COP, mais aussi une part conjoncturelle liée à la situation économique, et que les solutions à apporter aux questions structurelles et conjoncturelles ne sont pas forcément les mêmes. C'est un premier point.

Un deuxième point, important aussi, a été acquis par tout le monde je pense, il a déjà été dit dans la réunion, je ne fais que le confirmer. L'ONF a un rôle de gestion des forêts publiques et dans le modèle de l'Office, l'idée que ce qui peut être construit en synergie avec cette mission, pour la conforter, est une bonne chose, mais il ne faut surtout pas inverser les facteurs. C'est le Régime forestier et ce qui en synergie qui peut conforter l'Office.

Troisième point, nous avons tous convenu qu'il était intéressant et nécessaire de clarifier les choses, au-delà de la réflexion dans le COP en cours et presque terminée sur le maillage territorial, sur les autres structures de l'ONF, leur rôle, leur articulation entre elles et des réflexions d'optimisation à faire.

M. CASTAN.- Bonjour, Michel Castan, président des Communes forestières des Pyrénées-Atlantiques.

Je voudrais faire un zoom sur les particularités de la forêt de montagne. Elle est présente sur une grande partie de notre territoire, beaucoup de forêts publiques sont dans nos montagnes.

Je crois qu'un appel a été fait 4 ans auparavant qui nous demandait de nous mobiliser plus et mieux. Dans ces mobilisations, 40 % de ces volumes se situaient en montagne. Qu'avons-nous fait depuis ? Quelles sont les réalités ?

Nous nous rendons compte que le marché n'est pas très fort. J'ai entendu dire que l'aval devait tirer l'amont, je suis d'accord. Pour que l'aval tire l'amont, il faut donc connaître les débouchés

et il faut repartir sur une contractualisation, pas seulement bipartite, mais multipartite pour qu'en cas d'engagement du détenteur de la ressource pour une transformation, chacun s'engage. Il faut que nous soutenions très fort ce genre de mesures.

En ce qui concerne la forêt de montagne, je me félicite que le ministère ait commandé une étude sur la mobilisation du bois en montagne et même sur la gestion de la forêt en montagne. Je souhaite que cette étude ait des suites positives, car elle comporte des éléments intéressants et il faut soutenir ces actions de développements territoriaux à ce niveau-là. Pour la notion de circuits courts, il faut une vraie réalité en montagne, qui a un vrai handicap étant loin des centres de transformation. Il faut qu'à ce niveau-là nous puissions l'aider et favoriser ce genre de contrats. Surtout ne pas couper les aides. Nous avons intérêt à ce que ce bois soit utilisé localement dans nos vallées de montagnes. Je l'appelle de mes vœux et que demain matin quelque chose suive pour que nous puissions poursuivre cette gestion de la forêt de montagne si importante.

M. LE PICARD.- Bonjour, Cyril Le Picard, président de l'Union nationale des Coopératives forestières.

Pourquoi les Coopératives forestières sont-elles présentes dans les Communes forestières aujourd'hui, à l'assemblée générale ? La première raison est que nous avons un dialogue extrêmement positif avec la FNCOFOR, à partir d'études techniques et avec des dossiers communs. Je voulais souligner l'excellente collaboration que nous avons ensemble.

Nous avons aussi une très bonne collaboration avec l'ONF, des dossiers communs, des dossiers techniques, économiques parfois. Je voulais que vous sachiez qu'aujourd'hui nous avons un dialogue très intéressant avec l'ONF.

Certes, les coopératives forestières travaillent dans les forêts privées - c'est leur existence même et leurs objectifs - mais nous avons le devoir d'être très attentifs et très actifs sur l'avenir de la forêt française.

Nous travaillons en étroite collaboration avec essentiellement France Bois Forêt qui est notre intersyndicale et nous sommes très actifs sur le domaine de la loi forestière.

C'est certainement la diversité de nos forêts et la diversité de nos structures qui doivent nous donner une unité.

Ne comptez pas sur les coopératives forestières pour casser ce bloc évoqué par M. le Ministre. Nous sommes là pour travailler ensemble, réussir ensemble et donner une véritable orientation à la filière forêt française.

(Applaudissements)

M. DUVERGER.- J'ai encore trois, quatre, cinq prises de parole. Je vous ai parlé de cette feuille de questions et suggestions. N'hésitez pas, vous aurez aussi des réponses.

M. GRANDADAM.- Bonjour, Pierre Grandadam, Communes forestières d'Alsace.

Nous avons bien compris qu'il fallait tous ensemble faire un fonds stratégique. Le Président a eu raison de rappeler que nous ne voulions pas être tous seuls à payer dans ce fonds et ne pas comprendre l'aval complètement dans ce fonds. Un autre point m'inquiète : la deuxième transformation sera-t-elle complètement associée à ce fonds ? Nous sentons encore une différence. Nous faisons pleinement confiance à M. Denormandie de France Bois Forêt. Pour la deuxième transformation, pouvons-nous les contraindre à rejoindre la filière toute entière ? Est-ce la volonté de M. Denormandie de les associer pleinement ?

M. DENORMANDIE.- Le problème des différences dans les sociétés humaines n'est jamais simple. C'est un grand débat.

J'ai tendance à toujours faire preuve d'optimisme. Étant au cœur de filière, de ma formation personnelle, de mon cursus d'entrepreneur, j'ai vu la maturation et la maturité que l'amont a faites et que l'aval a faites aussi. Je pense que le temps des différences est vraiment derrière nous. J'ai le sentiment aujourd'hui, en assistant à diverses réunions en présence des directeurs des différentes fédérations de l'amont et de l'aval et en discutant avec les présidents de l'amont et de l'aval, que les gens ont véritablement envie de faire ensemble.

Bien évidemment, la complexité, la difficulté, c'est que les réflexes, le dialogue, le vocabulaire ne sont pas les mêmes quand nous sommes maire d'une commune forestière d'une région de montagne et quand nous sommes un industriel de la construction de bois ou de la papeterie ou autre. Entre le particularisme d'une commune forestière ou d'un petit propriétaire forestier représenté par sa fédération par rapport à une unité de transformation à capitaux parfois étrangers, l'exercice est extrêmement difficile.

Ma motivation personnelle, je me suis exprimé devant les uns et les autres, ma conviction, mon objectif, c'est la réunification de l'ensemble.

Il n'est pas question que l'amont fasse timidement seul une partie du chemin, il est question que l'aval fasse l'autre partie aussi, sans contraintes et avec envie de le faire dans les deux cas, sinon cela ne fonctionnera pas.

En ce qui concerne l'abondement du fonds, notre actualité a été de dire, par rapport à nos capacités à emmener nos membres et aussi l'État, nous faisons un fonds. Après la responsabilité de remplir le fonds n'est plus la nôtre mais celle de l'État. C'est celle de l'État de faire ces arbitrages, de savoir choisir au niveau des différents rapports les idées extrêmement larges et novatrices qui font appel à des tas de sources de financement pour ensuite abonder dans ce fonds.

Ensuite la recherche d'une partie de fiscalité qui viendrait dans le fonds, vouloir en rechercher la paternité serait une erreur. À un moment ou un autre, nous nous devons, pour l'intérêt général, de voir plus loin que le seul champ et le seul périmètre qui a prévalu pendant des décennies et sur lequel nous étions tous positionnés.

C'est là aussi qu'il faut que nous soyons capables, quand nous verrons l'argent arriver dans le fonds, de ne pas sortir les pancartes en disant « ce sont mes sous ». Le Ministre a été très clair. Je me fais un plaisir de le redire. Si nous procédons ainsi, ce sera le fiasco.

C'est du volontarisme des différentes fédérations, je sais que les présidents de fédération en place, quels qu'ils soient aujourd'hui, veulent y arriver.

M. DUVERGER.- Je donne la parole à M. Caullet qui va devoir nous quitter à 11h45.

M. CAULLET.- Sur ce sujet, je ne voulais pas partir sans dire quelques mots.

Dès que ma mission a commencé, il y a presque 6 mois, j'ai été interpellé très vite sur cette question des interprofessions. Faut-il unifier les interprofessions ?

Dans un rapport se trouvent des éléments que nous écrivons très longuement et des petites phrases très courtes, mais pas moins intéressantes. Après avoir bien réfléchi, j'ai écrit exactement ce que vient de dire le Président Denormandie. Concernant l'organisation, il est souhaitable d'éviter les contraintes, parce que sinon ce sera au contraire un raidissement des positions.

Organiser les structures par la contrainte, cela peut se faire, mais l'expérience montre que c'est souvent beaucoup plus long, douloureux et moins habile qu'en orientant les choses.

L'autre thème est différent, il est financier. Nous avons posé un faitout sur le coin de la cuisinière, nous allons nous arranger pour mettre des choses dedans, mais la manière dont nous allons utiliser l'argent, nous n'en avons pas parlé. Vous avez un champ énorme. Suivant qu'il s'agisse de subventions à des travaux forestiers, de prises de participation, de prêts, de bonifications d'intérêts, il peut y avoir partage avec les uns et les autres. Une région qui dit vouloir mener une politique sur le bois et être capable de mobiliser 1 M€ budgétaire par an, elle peut mettre l'argent, le fonds abonde à due concurrence, nous doublons les efforts. Une entreprise que nous allons aider, nous pouvons lui dire : nous vous aidons avec une participation en haut de bilan, mais nous attendons un retour.

C'est ce que fait d'ailleurs OSEO. Il n'y a pas de raison, mon faitout n'est pas si grand et il faut aussi qu'il se nourrisse de ses propres succès.

Voilà les pistes que nous pouvons imaginer. Avec toutes mes excuses pour mon départ anticipé.

M. FALCONNET.- Bonjour, Gérard Falconnet, élu d'une petite commune et ingénieur forestier chargé jusqu'à l'année dernière de l'enseignement forestier du reboisement à l'école forestière de Nancy.

Premier point, je m'associe aux soucis et à l'impatience de la création du fonds stratégique. Quelques années auparavant nous produisions 110 millions de plans en France et maintenant nous n'en produisons plus qu'une trentaine de millions. Beaucoup de compétences sont en train de partir. Pour un élu du milieu rural, c'est triste de voir partir des petites entreprises qui assumaient les tâches de reboisement. C'est de la compétence et de l'activité économique dans les villages que nous perdons.

Deuxième point, je voulais signaler que la France est l'un des rares pays à ne plus avoir de formation d'ingénieur forestier. Cette formation a complètement disparu. Il reste un enseignement uniquement sous forme de module à l'intérieur d'AgroParisTech.

Je pense que nous devons avoir de grosses réflexions. La FNCOFOR pourrait se poser des questions sur ce sujet.

M. CASSARD.- Bonjour, Daniel Cassard du Doubs, président de l'Association des Maires Ruraux du Doubs. Je pose la question à M. le Président de France Bois Forêt concernant le pourcentage de retour favorable sur la CVO. J'ai toujours trouvé que la formule n'était pas judicieuse « cotisation volontaire obligatoire ». Pour ne rien vous cacher, je ne la paye pas.

M. BRUN.- Bonjour, Yves Brun, maire adjoint d'une petite commune forestière de la Marne.

Depuis ce matin, beaucoup de belles paroles ont été dites sur deux thèmes.

Premièrement, on coupe et on transforme. Pour nous, communes : nous coupons, nous débardons le bois, nous prenons les chemins, le bois part et si nous le transformons tant mieux. Nous avons un gros souci aussi avec les Timberjack qui abîment énormément la forêt, qui prennent ce qu'il y a à prendre et qui abîment la forêt.

Deuxièmement, une forêt qui ne chante pas le matin et le soir, une forêt où ne passent pas les animaux n'est pas une forêt. Cela signifie qu'une fois que nous aurons coupé, il faut savoir ce que nous allons remettre derrière. Derrière une forêt de chênes, mettre des sapins est la plus grande des bêtises, qui a été faite à une époque.

J'ai des interdictions formelles de couper un arbre mort. Un arbre mort est un abri l'hiver pour une chouette ou les autres animaux. Il ne s'agit pas de faire de l'écologie, il suffit d'être réaliste

et de savoir que nous ne pouvons pas aujourd'hui nous restreindre à couper et à transformer du bois si nous ne pensons aux petits membres de la faune et de la flore qui vivent chez nous. Exemple, les Timberjack, les gros camions, cassent tout. Cela coûte de l'argent, nous n'avons pas toujours les subventions. Il faut faire des trous d'eau, refaire des fossés pour avoir des grenouilles, des crapauds, des salamandres que les gens viennent voir.

Nous ne pouvons pas aujourd'hui penser « je coupe je transforme » sans mettre au milieu les dégâts du débardage et le fait que nous devons savoir que faire pour être rentable à terme, mais surtout avoir des forêts qui chantent d'oiseaux et remplies d'animaux.

Concernant la chasse, je suis chasseur, nous serons toujours les derniers couillons de la farce, nous n'avons aucun poids vis-à-vis de la DDA et vis-à-vis des pouvoirs publics... *(Hués)*

Nous continuerons à payer les dégâts et à ne pas avoir grand-chose à dire.

M. DUVERGER.- Merci de cette intervention pleine de convictions.

M. CROS.- Bonjour, Francis Cros, président des Communes forestières de l'Hérault et de l'union régionale Languedoc-Roussillon.

Je crois à la forte volonté, à travers les paroles du Ministre, de rassemblement de l'amont et de l'aval, pour la bonne cause. Je pense que, parallèlement à ce plan national pour la forêt, il faut que nous organisions une réunion de travail ou une commission avec les donneurs d'ordre public. Il me paraît important, avec l'association des régions de France, avec l'association des départements de France, avec l'association des maires de France, de mobiliser cette force de maîtres d'ouvrage, pour leur dire de participer à l'intérêt public, à ce plan national en faveur de l'emploi, en créant des bâtiments en bois chez eux. Cela va de l'école, de la mairie, de la salle polyvalente au collège et lycée, etc. Il faut que les donneurs d'ordres publics qui sont les élus locaux ou les élus territoriaux, participent à cet engagement, participent à cette reconstruction en bois de nos édifices publics.

M. DUVERGER.- C'est la mobilisation des marchés publics.

Tout ce que vous n'avez pas pu dire, écrivez-le. Ce sera traité par l'équipe du Président.

M. POIRSON.- M. Poirson, maire de Dommartin les Remiremont, dans les Vosges.

J'ai une commune de 1 200 hectares. J'espère que vous allez tenir parole parce que les personnels de l'ONF n'ont pas le moral, parce qu'ils ont de plus en plus d'espaces à surveiller, de moins en moins de conseils à nous donner et ils se retrouvent en perdition. J'espère que des suites vont arriver. C'est le premier point.

Deuxième point, nous avons parlé des transports en forêt. J'ai un gros problème avec les quads et tous ces engins qui circulent. C'est vraiment pénible à la fois pour la faune, la flore, et surtout pour la réglementation. Il faudrait que nous trouvions une solution. Nous cherchons de l'argent. Pourquoi ne pas percevoir à la source de l'argent pour ceux qui vont se balader en forêt en achetant des quads. Il y en a vraiment assez.

Merci pour l'ONF. Débarrassez-nous de temps en temps au moins des quads.

(Applaudissements)

M. CANOT.- (Communes forestières des Ardennes).

Je regrette le départ du Président Caultet, mais le directeur de l'ONF, M. Viné, est là. J'aimerais m'adresser à lui car nous avons parlé des outils. Vous avez cité un département que je connais bien et trouve être l'un des plus jolis de France, les Ardennes. Effectivement, comme le Grand-Est de la France, nous avons peut-être quelques difficultés de recrutement, je vous

l'accorde volontiers. C'est peut-être parce que le Grand-Est est méconnu et devrait attirer plus de forestiers ne serait-ce que par la qualité de ses forêts.

Comme l'a dit M. Joly, j'ai fait un rêve. Tous les élus ici présents me connaissent parfaitement, nous sommes confrontés à des problèmes de désertification médicale. Pourquoi ne pas imaginer que, dans le cadre de la gestion des ressources humaines de l'ONF, des différences puissent être appliquées (nous ne travaillons pas de façon uniforme), de façon à ce que pour certains territoires nous puissions traiter les adaptations aux postes vacants en fonction de certains critères. Comment puis-je imaginer que mon agent patrimonial, aujourd'hui jeune homme de 25 ans célibataire venant de la Creuse, comment puis-je imaginer, sauf la chance de le voir se marier sur place, qu'au bout de trois ans il ne demande pas sa mutation ? Et cela vaut pour beaucoup d'autres.

Comme toutes les communes forestières, dans le Grand-Est nous avons versé les 2 € de l'hectare pour attendre en retour un service que nous voulons *a minima*, nous en sommes là aujourd'hui. Au-delà, nous avons à assumer de façon indirecte la formation de tous ces jeunes qui viennent prendre leur premier poste dans notre grande région et qui, d'une certaine façon, nous pénalisent dans le cadre des réalisations des aménagements forestiers.

Nous voyons aussi la spécialisation au sein des agents de personnel, peut-être pour faire face au manque d'expérience de ces jeunes nommés dans nos territoires. Vous avez dit des mots très importants tout à l'heure, Monsieur Viné. J'ai entendu : dialogue, écoute, rencontre. Mettons-les en application. J'ai parfois l'impression que les Communes forestières pourraient être prises pour un faire-valoir. Nous nous sommes engagés, des propositions ont été faites de réduction du personnel pour des raisons budgétaires que nous avons parfaitement comprises et accompagnées.

Je le dis aujourd'hui, il faut que cela cesse. Il faut travailler autrement et que nous soyons des partenaires, forces de proposition avec vous afin que nous puissions maintenant inverser cette façon de faire. Arrêtons de gérer. Je comprends que c'est tout à fait différent de gérer le personnel en région PACA que dans le Grand-Est de la France.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur Viné. Vous êtes venu dans les Ardennes, je n'ai pas eu la chance de vous rencontrer, comptez sur moi pour vous faire parvenir une invitation.

M. VINÉ.- Je vais réagir aux Ardennes. Je pense à la Meuse et aux Vosgiens. Je suis lorrain, vosgien exactement. Rassurez-vous, je sais à peu près de quoi je parle.

Tout d'abord pour dire que l'histoire de la forêt française est en Lorraine, dans le Grand-Est, plus particulièrement à Nancy. Il faut rappeler les choses. C'est là qu'effectivement un certain nombre de choses se sont cristallisées.

Les sujets que vous abordez sur la question des personnels est déterminante.

L'ONF est un très grand établissement de plus de 9 000 personnes. C'est un établissement qui a une longue histoire, 50 ans l'an prochain. C'est un établissement qui est aussi connu par nos concitoyens. Nos agents sur le terrain sont appréciés, connus et reconnus.

Nous avons depuis une dizaine d'années fait beaucoup d'évolutions au sein de l'Établissement qui n'ont pas toujours été bien comprises par le personnel et qui génèrent beaucoup de questions en interne vis-à-vis du modèle économique et de la stabilité de l'établissement, avec une sorte de rupture des temps entre des obligations annuelles, avec des enjeux pluriannuels voire multi pluriannuels dans la gestion forestière. Nous avons cette particularité au sein de l'Office de faire du développement durable et de l'intergénérationnel, avec des contraintes très fortes annuelles de gestion au quotidien, de masse salariale, de charges externes. Des sujets que vous connaissez tous dans vos budgets communaux et qui nous obligent à prendre des décisions

qui, quelquefois, donnent le sentiment que nous n'avons pas cette perspective de long terme en tête.

Je rappelle que nous faisons de la gestion durable des forêts et qu'avant tout ce sont les forestiers qui en sont les acteurs.

J'entends les difficultés du Grand-Est et de certains départements. La question de la vacance des postes est une préoccupation majeure pour l'ensemble du personnel et surtout pour les personnes de terrain qui la vivent au quotidien et voient les collègues partir, générant un problème de transmission des savoirs. Je pense que nous avons besoin d'avoir des réponses adaptées en fonction des territoires. Nous localisons la plupart de nos concours dans le Grand-Est pour que ce soient les collègues du Grand-Est qui se présentent à ces concours et puissent rester sur place.

Nous avons le même problème en Corse de collègues qui ont du mal à recruter pour travailler aujourd'hui en Corse. Nous essayons d'organiser des concours localement. Nous avons des enjeux locaux, des enjeux de territoire de départ et d'arrivée.

Je suis prêt à ce que nous puissions travailler avec vous, trouver des moyens d'être plus attractifs, trouver des solutions adaptées aux territoires. Je sais que vous nous aidez pour accueillir un certain nombre de nos élèves dans les maisons forestières. Vous êtes à nos côtés sur ces questions. Nous avons des enjeux d'éducation pour les enfants. Toutes les questions se posent dans les territoires ruraux. Je connais ces difficultés de maintenir des populations sur ces territoires qui sont de magnifiques régions. Nous sommes prêts à travailler avec vous, localement. Nous avons aussi des réponses à apporter au niveau de la direction générale.

Nous avons lancé avec l'ensemble des organisations syndicales de l'Office une grande négociation autour de toutes ces questions de fonctionnement, d'organisation. Pour réussir, il faut aussi que les évolutions faites par l'Office soient partagées par ses personnels. Un des problèmes fondamentaux aujourd'hui réside dans nos fractures internes, trop fortes et qu'il faut combler. Cela passera par un dialogue avec nos partenaires sociaux. Nous avons besoin de trouver les équilibres. Je suis très confiant dans la manière de construire le dialogue au sein de l'Office. Nous avons besoin de l'État et des Communes forestières pour nous accompagner dans cette démarche et donner de la visibilité. Nous avons besoin au sein de l'établissement de retrouver un dialogue constructif et nous ne pourrions pas le faire sans vous.

Nous sommes vos gestionnaires. L'expression que vous formulez aujourd'hui doit donc être entendue par la Maison, elle doit être prise en compte et transformée. Nous devons faire bouger l'aspect culturel dans la maison ONF en matière de dialogues et d'échanges. Je pense que nous avons commencé à le faire avec les Communes forestières. Je tiens à vous remercier de l'appui que vous nous apportez. Sans les Communes forestières aujourd'hui, nous aurions sans doute encore beaucoup plus de difficultés.

M. MICHEL.- Je voudrais réagir sur le même thème et dire que la gouvernance partagée, y compris au niveau des régions, fait partie du contrat d'objectifs et de performance. C'était une excellente chose et nous avons déjà progressé. Les commissions régionales de la forêt communale se mettent en place. Nous avons encore quelques difficultés de communication et d'information, mais c'est au sein de ces commissions que nous pouvons avoir le dialogue souhaité, y compris au niveau des départements.

Simplement, je voudrais rebondir sur l'intervention de mon collègue Francis Cros sur la mobilisation des élus et des donneurs d'ordre. Je pense que c'est dans le cadre d'une approche massif territoriale que nous avons la meilleure réussite sur le sujet. Je parle des Alpes, je pense que les Pyrénées aussi, la forêt de montagne a ses spécificités.

Dans les Alpes, un schéma nous permet d'avoir une politique à long terme, de mobiliser les élus. D'ores et déjà nous avons des résultats concrets puisque nous avons travaillé sur la traçabilité, sur la certification des bois dans le cadre de Bois des Alpes. L'objectif est bien de favoriser le bois local et les circuits courts puis, pour rejoindre ce que disait M. Denormandie, de relocaliser les industries de l'aval.

Ceci est en marche dans un cadre qui me semble bon et qu'il serait souhaitable que la loi reprenne pour le conforter, celui d'une approche massif, bien sûr dans les régions où cela se justifie.

M. DEMANGEOT.- Bonjour. Je suis maire d'une commune forestière de Haute-Marne qui a 485 hectares. Je voudrais féliciter M. Viné car il tient exactement le même discours que l'année dernière. Son discours n'est pas antisocial comme celui de son prédécesseur, cela n'engage que moi.

Je voudrais revenir sur le discours du Ministre, disant qu'il fallait travailler tous ensemble. M. le Ministre étant parti, Monsieur Moreau, je vous charge de lui transmettre.

Dans ma commune, un permis de construire pour une maison en bois m'a été refusé par le préfet. Je me pose des questions. L'architecte des Bâtiments de France est venu mettre son grain de sel alors que je ne suis pas classé. Je voudrais que nous essayions un jour d'harmoniser toutes les directives nationales. Ce serait bien.

Merci.

(Applaudissements)

M. DENORMANDIE.- Je voulais revenir sur les histoires de CVO, un de vos collègues a osé dire ce qu'il avait sur le cœur à ce sujet et je pense qu'un certain nombre d'entre vous pensaient la même chose. Cela ne me pose aucun problème d'en débattre avec vous.

Premièrement, je voudrais vous rappeler que c'est obligatoire, que cela vous plaise ou non.

Deuxièmement, c'est votre Fédération au sein d'un groupe qui, par son bureau et son conseil d'administration, a voté pour signer l'accord qui actait la CVO.

Troisièmement, pourquoi avons-nous fait une Contribution Volontaire Obligatoire ? C'était volontaire. Ce n'était pas un impôt géré par l'État, mais par nous. C'est toute la différence.

Le milieu agricole fonctionne ainsi. Il n'y a pas un producteur de filière agricole en France qui ne mette pas la main à la poche pour accompagner le développement de sa filière et de ses produits. Si vous ne le faites pas aujourd'hui et que vous vous lamentez sur l'état actuel de la filière, il ne faudra demain vous en prendre qu'à vous. Parce que l'État ne peut pas tout et que le développement d'un secteur économique dépend de la volonté avec laquelle ce secteur est capable de s'organiser, de se fédérer et de financer des actions là où il lui semble que c'est bon.

Qui paye aujourd'hui ? Ce n'est pas uniquement les communes ou uniquement l'ONF. Tout le monde paye. Dans le camembert de tous ceux qui payent, 50 % de la CVO provient des entreprises, au sens entreprises avec des salariés qui payent des impôts, qui sont endettées par leurs charges, qui font acte de compétitivité. Vous imaginez bien que les chefs d'entreprises qui sont de ma corporation tiennent un langage sur les problèmes de CVO extrêmement pugnace. S'ils avaient l'impression que c'était un puits sans fond ne servant à rien, ils auraient renversé le bureau depuis longtemps.

Votre Fédération participe à tous les travaux. Chaque sou qui est mis dans la CVO, c'est 7 M€ de budget par an, chaque sous dépensé fait l'objet d'une confrontation sur le choix du sujet et de la validation par les directeurs qui le présentent ensuite au conseil d'administration de

l'ensemble des présidents. En aucun cas, jamais une action ne se fait sans que les Communes forestières, de près ou de loin, n'aient été investies, n'aient été force de proposition éventuellement, aient réussi à faire financer les projets qui leur tenaient à cœur et aient validé la pertinence pour la filière.

C'est fondamental.

J'entendais il faut développer la prescription. Très bien. Qui finance ? L'État ? Dans l'état actuel des choses ? Ce mode de fonctionnement n'existe pas. Cela passe par les régions, par une volonté locale. Encore faut-il avoir des moyens financiers. Et nous avons une ambition pour la filière extrêmement importante par rapport à cette prescription. Aujourd'hui, des interprofessions locales, avec des sources de financements en provenance des régions mais aussi de la CVO, ont mis en place une politique de prescription.

Est-elle à la hauteur de nos ambitions ? La réponse est non. Il n'y en a pas dans toutes les régions parce qu'elles sont plus ou moins dynamiques, plus ou moins riches. Il reste encore un énorme travail à faire au niveau de la prescription. Nous avons l'ambition à France Bois Forêt, sur cette notion de prescription, de mettre en place une stratégie nationale de développement de l'utilisation du bois dans toutes les régions françaises, avec une déclinaison de la spécificité régionale. Et nous signerons une charte avec les régions qui le souhaitent pour les accompagner dans cette prescription.

C'est en allant chercher le marché, en allant convertir un architecte, en allant expliquer dans une école que le bois c'est bon, etc. que nous achèterons plus de bois, que le bois se vendra mieux et que vous, gestionnaires de Communes forestières, vous en serez heureux dans vos régions.

(Applaudissements)

M. DUVERGER.- Je voudrais vous remercier tous. À la demande du Président Monin, nous allons remplacer la pause par une intervention de M. Chanal, représentant des organisations syndicales.

Intervention de M. Chanal, représentant des personnels de l'ONF

M. MONIN.- M. Chanal représente les personnels et les organisations syndicales.

M. CHANAL.- Bonjour mesdames et messieurs. Je remercie évidemment la FNCOFOR et son Président Jean-Claude Monin de m'accorder ces quelques instants d'expression au nom du personnel de l'ONF.

L'an dernier, à Port-sur-Saône, j'indiquais que le contrat d'objectifs et de performance 2012-2016, s'il manifestait beaucoup d'intentions louables, voire ambitieuses, brillait surtout par son manque de moyens. Il est ainsi venu allonger la liste des documents cadres dont Bercy est si friand, quelle que soit l'équipe au pouvoir d'ailleurs et qui illustre ce que notre pays prône en matière de service public depuis quasiment trois décennies maintenant : toujours plus avec toujours moins, la variable d'ajustement étant évidemment de réduire le personnel.

Évidemment, le système a ses limites, que manifestement même nos plus criantes élites n'ont pas vu venir ou su anticiper, faute d'imagination sans doute, à moins que cela ne soit de courage.

Aujourd'hui, par le jeu croisé de la crise économique générale et de l'impact significatif des charges supplémentaires imposées à l'établissement ONF, les comptes de l'Office sont au plus mal. Je vais parler des difficultés que nous avons avec les cours du bois, tout le monde l'a noté. Je vais parler également du compte d'affectation spécial des pensions civiles de fonctionnaires et de la baisse du versement compensateur en euros constants qui constituent des boulets au

ped de l'ONF puisque nous avons fait passer les pensions civiles de fonctionnaires d'un peu moins de 50 M€ par an à plus de 100 M€ par an. Quand nous parlons d'un déficit de 50 M€, je vous laisse faire le calcul.

Nous nous posons enfin la question du financement de l'établissement ONF. Nous nous rendons compte que le personnel sur le terrain ne suffit plus à mettre en œuvre toutes les missions que l'État lui confie et en particulier le Régime forestier dans les forêts des collectivités. L'élu meusien a bien posé le débat. À l'instar de ce que disait Jean-Yves Caultet, il n'y a pas qu'en Meuse que nous avons ce problème.

Ainsi, la FNCOFOR s'est approprié ces deux questions sous un angle qui n'est pas sans rappeler celui de quelques organisations syndicales de l'ONF qui ont eu une réflexion sur le sujet. Ce n'est pas un motif de fierté, mais plutôt une preuve de la capacité de celles-ci à faire des analyses intelligibles, voire pourquoi pas intelligentes et des propositions de nature à faire progresser l'établissement.

Un certain nombre de pistes peuvent être évoquées pour trouver de nouvelles ressources pour l'ONF, d'autres pour éviter d'en dilapider dans des projets « fumeux » dont la dimension est à l'aune du gouffre financier qu'ils génèrent. Il faut clairement parler ici des activités du domaine concurrentiel dans lesquelles un tri sélectif doit être fait. Il n'est pas question de balancer tout le domaine concurrentiel comme certains nous le prêtent, mais d'y faire un tri entre ce qui relève des activités de cœur de métier de l'Office et de ce qui n'en relève pas, entre celles qui rapportent de l'argent et celles qui en perdent. Si nous faisons l'analyse de celles qui en perdent, de savoir pourquoi et si, stratégiquement, nous avons le droit d'en perdre. Cela fait 20 ans que nous demandons cette analyse de fond, il semblerait que cette fois-ci nous nous penchions sur le sujet.

Merci à la fédération des Communes forestières d'avoir porté ce débat.

Quant à la question de la rémunération des aménités environnementales et sociales, si tout le monde est d'accord sur les bonnes raisons qui la justifient, nous attendons encore la réelle volonté politique de la transformer en réalité tangible. Les fonds carbone, la politique de l'eau, cela fait aussi de nombreuses années que ces propositions ont été faites. Nous osons espérer que nous allons enfin arriver à parler de quelque chose de concret.

Sur la question du personnel chargé de mettre en œuvre le Régime forestier dans les forêts des collectivités, il convient d'admettre que le mode de pensée, qui prévaut aujourd'hui dans les discussions sur le maillage territorial, ne peut satisfaire du problème posé. D'un côté les communes forestières aspirent légitimement à disposer des moyens correspondant au financement dédié, même si celui-ci ne cesse de s'éroder d'ailleurs. De l'autre, la direction générale de l'Office et les tutelles entendent calibrer les missions aux moyens définis dans le cadre d'une réduction de principe des personnels.

Enfin, les personnels sont confrontés chaque jour à une demande sociale, que manifestement la représentation nationale a du mal à exprimer au travers de décisions politiques ressemblant furieusement à des injonctions contradictoires. C'est encore une fois l'expression du toujours plus avec toujours moins dont je parlais tout à l'heure.

Il faut en finir avec ce dogme du non-remplacement systématique d'un fonctionnaire sur deux. J'ai bien entendu le Ministre qui disait que plus personne ne voulait d'État, qu'il fallait toujours moins d'État, qu'il fallait toujours moins payer, qu'il fallait toujours moins de fonctionnaires et qu'il fallait bien le trouver quelque part. Cela dit, il est de la responsabilité politique d'un ministre et de l'équipe gouvernementale d'expliquer que nous ne pouvons pas continuer à avoir des services publics au niveau où nous entendons les avoir et ne pas avoir les fonctionnaires qui

vont avec ni payer les impôts qui correspondent. Cela s'appelle du courage politique et je ne crois pas que, pour le moment, ni à droite ni à gauche, on nous en ait montré beaucoup.

L'État ne peut pas continuer à supprimer les postes sans en mesurer préalablement l'impact sur les activités de l'établissement. Continuer dans cette voie met les personnels en danger, tant du point de vue de leur intégrité physique que mentale. Cela met aussi l'ONF dans l'impossibilité de remplir ses missions tant en qualité qu'en quantité. Cela vous concerne vous, les élus.

À ce stade, il convient également de souligner le risque de décrochage entre les moyens dédiés à la forêt communale et ceux dédiés à la forêt domaniale. Il n'est pas acceptable d'imaginer un Régime forestier à deux vitesses. La forêt publique doit bénéficier de la même qualité de service quel que soit son statut. Je suppose que les élus que vous êtes n'allez pas me contredire sur cette question.

Enfin, puisque la question des économies d'argent public est au cœur des préoccupations, je veux dire un mot sur le projet d'agence de la biodiversité. La France se distingue déjà par un empilement de différents statuts de protection environnementale, est-il nécessaire de « saucissonner » encore la police de l'environnement ? Alors que la forêt abrite 85 % de la biodiversité du territoire, on enlèverait aux forestiers cette mission de police, cela paraît aberrant.

À défaut d'un grand projet de réunification des missions forestières et environnementales dans un établissement unique de gestion des espaces naturels (nous pouvons rêver, même si en termes d'économie de moyens, ce serait certainement la meilleure solution), l'utilisation à bon escient des MISEN dans les départements sous la responsabilité des préfets permettrait déjà de coordonner intelligemment les différents services de l'État et de l'ONF en matière environnementale, en les faisant en plus coller aux réalités du territoire. Ce qui ne serait pas une mauvaise chose.

Sauf à disséminer le peu de moyens existants en la matière pour satisfaire politiquement une mouvance écologiste en manque, nous risquons de créer une structure vide, sans moyens, totalement inopérante, allant à l'opposé du but recherché.

Pour conclure, je ne saurais me taire sur la question du malaise social des personnels et sur les suites données à l'audit socio-organisationnel dont nous avons parlé l'an dernier. Il y a urgence à redonner au personnel, comme aux communes, une lisibilité sur le projet de l'Office et de définir quel service public nous voulons pour quelle forêt pour nos enfants.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

5. Conclusion de Jean-Claude Monin

M. MONIN, Président.- Je voudrais saluer d'abord de nouvelles personnalités qui viennent de nous rejoindre. Notre Président d'honneur, Yann Gaillard, Sénateur qui nous fait toujours le plaisir de participer à nos réunions. Enfin nous a rejoint Valérie Metrich, conseillère au niveau du Président de la République, après le Sénat, après le ministère de l'Agriculture. Nous avons même la représentante de Matignon, nous avons l'Élysée. Voyez que nous allons, je l'espère, être entendus efficacement.

À ce niveau, je me dois de dire quelques mots par rapport à tout ce qui a été dit, excellemment dit. Je voudrais me féliciter du débat de ce matin, tout le monde a eu la parole et beaucoup de

choses ont été dites. Je m'excuse de ne pas reprendre point par point, mais d'essayer de faire une synthèse et d'aller à l'essentiel.

Ce matin, j'ai écouté le président du Sénat et j'ai entendu l'expression d'un élu local, maire. Il nous a fait part de son expérience, de son attachement à la forêt, au patrimoine forestier de sa commune à l'époque, et des expériences qu'il avait mises en œuvre pour développer effectivement la filière bois chez lui et maintenir son patrimoine communal auquel il était attaché. C'était un témoignage de ce que représente la forêt pour les élus locaux. Je crois que le président du Sénat l'a exprimé le plus excellemment possible.

C'était important pour démarrer cette assemblée générale.

Je dois dire que nos collègues à la tribune, je veux parler de Philippe Canot, de Jean-Claude Michel et de Jacques Brune, ont eux aussi rappelé que les élus locaux ne sont pas seulement des propriétaires fonciers. En tant qu'élu local, il a la responsabilité de son territoire, du développement de l'activité de sa commune et du développement du territoire autour de sa commune. Les élus ont un rôle particulier et important à mener dans la filière bois et pour le développement local dans les régions. Je crois qu'ils ont eu raison. Je voudrais souligner encore ce rôle important des élus et que les élus tiennent.

Il existe de nombreuses chartes forestières de territoire (une tous les deux mois), ce sont les élus locaux qui les président et les animent. Les actions données pour la filière sont portées par l'ensemble de la filière, mais bien sûr d'abord par les responsables, donc les élus locaux qui apportent à la fois un soutien et un dynamisme important.

À ce stade, avec ces témoignages des élus locaux et leur conviction, sont intervenus ensuite le Ministre Le Foll et Jean-Yves Caullet sur le projet de loi.

Nous avons pu remarquer le dynamisme et l'engagement du Ministre pour le secteur forêt bois et son ambition de mettre tout le monde dans le droit-fil d'une politique et d'un projet pour la France et d'un projet pour la filière forêt bois. Et je crois que les élus locaux à la tribune, tels que je viens de les présenter, ont déjà montré leur engagement dans la même démarche, puisqu'ils ont mené des actions importantes dans ce domaine dans chacun des territoires et des massifs.

Nous ne pouvons donc que partager l'ambition et le dynamisme du Ministre et son idée de faire bloc, de faire tronc a-t-il dit. Quelqu'un a dit qu'il fallait des racines, et les racines c'est le Régime forestier, la multifonctionnalité et le développement durable. Il l'a dit aussi, mais il est bon de le rappeler à cette tribune. La politique forestière est un élément important de la gestion durable, la multifonctionnalité pour ce qui concerne le patrimoine de nos communes. Cet élément est essentiel, tous les élus locaux le portent et le défendent.

J'ai eu l'occasion de poser des questions qui me paraissaient importantes au moment de la conception de cette loi avec Jean-Yves Caullet, qui lui a fait des propositions, et le Ministre qui est en charge de retenir les éléments qui pourront être mis en forme par la loi.

Le Ministre a raison, il faut industrialiser, il faut de l'emploi, il faut reconquérir le marché, il faut des personnes qui investissent, il faut de l'industrie. Quand Laurent Denormandie a dit « il faut oser », il a raison.

Il est de notre responsabilité de poser les bonnes questions et faire les bonnes propositions. Il faut un équilibre qui soit à la fois sur la partie forêt et sur la partie industrielle et que des éléments de convergence objective organisée permettent de pouvoir gouverner ensemble. Avec d'un côté la forêt et de l'autre les industriels, un dialogue fort est nécessaire pour trouver les éléments d'un projet commun.

Cela m'apparaît important. Dans toutes les propositions que j'ai lues, il me semblait y avoir (en particulier M. Pradin est là avec les ingénieurs généraux) des conversions peut-être importantes sur l'industrialisation de la France, mais soyons le mieux possible dans la mesure de ce que l'on peut faire et ne pas faire.

Je me félicite que le Ministre ait indiqué pour la première fois, ce que je n'ai pas vu dans beaucoup de rapports, que la politique territoriale était un élément décisif. À côté des investissements dans la première transformation et dans l'aval, à côté d'industriels importants, il est besoin de la mobilisation au niveau du terrain, des territoires, des régions, des massifs, d'une politique territoriale. Les chartes forestières de territoire, les schémas stratégiques de massif et bien entendu tout ce qui concourt avec la forêt privée à travailler ensemble. L'un n'est pas en contradiction avec l'autre, mais il serait dommageable, de mon point de vue, de mettre en avant une seule orientation au travers de cette loi. Il faut la synergie des deux pour réussir. Voilà ce que je retiendrai sur le fond.

Le Ministre nous a dit qu'il fallait faire des propositions, nous en avons déjà fait et nous en ferons d'autres, sur le problème d'une politique inter-régionale de massif. C'est vrai que les régions prennent un poids politique important. L'État a vu que les crédits régionaux vont être mis pour les régions et qu'ils vont avoir à déterminer les orientations de ce fonds, mais il ne faut pas une recentralisation de la politique forestière. Le volet territorial et le volet des politiques menées, qui ont marqué ces dernières années sur le développement local avec les élus locaux et l'ensemble des acteurs de la filière, ont démontré qu'ils avaient progressé fortement.

L'ensemble de la filière, si nous voulons faire bloc, si nous voulons un tronc comme a dit le Ministre, il faut aussi des branches actives et il n'y a pas que celles de l'industrialisation.

Voilà ce que je voulais dire à cette tribune, en me félicitant du dynamisme du Ministre et de notre Président de la fédération nationale du Bois et de la Forêt, Laurent Denormandie, qui a pu nous donner des éléments importants pour ce qui concerne l'engagement.

Nous avons besoin d'une seule interprofession. Cela me semble clair, avec le projet de loi qui nous est proposé, nous ne pouvons pas mégoter. C'est l'occasion de réunir tout le monde. Mon cher Laurent, nous sommes avec toi pour y contribuer.

Concernant le problème de l'ONF, j'ai trouvé intéressantes aujourd'hui dans cette assemblée générale les interventions, en particulier celle de M. Doyen de la Meuse, du représentant des syndicats mais aussi d'autres, pour dire qu'aujourd'hui nous ne pouvons plus attendre. L'ONF connaît effectivement des difficultés. Les élus locaux veulent faire confiance à l'ONF, mais ils ont des interrogations, des critiques parce que les choses vont au fil de l'eau aujourd'hui et ils s'interrogent sur les réponses sur le projet socio-économique de l'Office d'avenir, sur la manière de gérer. Nous ne pouvons pas nous voiler la face. Il est important qu'aujourd'hui, dans la salle, cet état d'esprit qu'il faut changer et retrouver un dynamisme aussi puisse s'exprimer.

Alors, que fait votre Fédération dans ce domaine ? Fait-elle ce qu'il faut ou laisse-t-elle faire ? J'entends aussi dire : Jean-Claude Monin avec Pascal Viné, c'est la même chose, votre Fédération est directement liée à l'ONF, qu'à partir de ce moment-là nous ne savons pas ce qui se passe. Disons les choses objectivement et avec franchise.

Nous avons signé le contrat d'objectifs et de performance. Aujourd'hui nous sommes plus écoutés parce que nous avons pris nos responsabilités, nous vous avons donné toutes les informations, nous avons fait voter le conseil d'administration.

Aujourd'hui quelle est notre ambition au niveau de la Fédération ? Nous savons tout ce qui ne va pas. Je crois que cela a été dit. Nous avons demandé une commission nationale avec les

ministères, avec l'ONF et avec votre Fédération pour avoir une proposition fin juin, pour que soit affiché un modèle socio-économique de l'ONF et que nous trouvions les voies et moyens de donner une situation pérenne à l'Office.

Nous ne sommes pas fin juin. Il faut laisser le temps au temps, mais je peux vous le dire - notre ami François Moreau nous fait le plaisir d'être ici - nous n'accepterons pas un rapport au rabais ou que l'on nous dise de ne pas nous faire de souci, de dormir tranquilles et que l'État assumera ses responsabilités. Non ! Il nous faut un modèle socio-économique affiché et une disposition sur un projet cible (c'est vrai qu'il ne se fera pas du jour au lendemain) et les modalités pour y parvenir. J'ai parlé d'une échéance fin juin, toujours à la même date pratiquement, le 27 juin, le Président de l'ONF nous a conviés à un conseil d'administration exceptionnel pour en discuter.

De même, il paraît qu'il va y avoir une résolution. Je vous assure que votre Fédération remplira pleinement son rôle en reprenant un certain nombre de vos éléments : la défense du Régime forestier, les missions exécutées par rapport à ce qu'eux demandent, le problème connu dans l'Est de la France du recrutement et des postes vacants et la possibilité d'un maillage territorial qui soit stabilisé. Votre Fédération et vos représentants auront, non seulement je l'espère, mais j'en suis sûr, au mois de juillet à vous faire part des résultats de nos négociations et des responsabilités que nous avons prises.

Le point suivant, j'ai eu beaucoup de plaisir à écouter le représentant de la FNE nous parler de l'agence de la biodiversité, cette agence avec laquelle nous allons garnir le mille-feuille français pour garder la tradition. Il a dit très fortement, et c'est toujours notre orientation, un seul document (le plan d'aménagement) et un seul gestionnaire (l'Office national des forêts). Nous partageons pleinement ce point de vue. Je crois qu'il est essentiel. Les élus locaux ne veulent pas voir passer dans leur forêt toute une série de services et de fonctionnaires différents avec des idées différentes, parfois contradictoires.

Le dernier point concerne notre Fédération nationale, dont j'expliquais les problèmes généraux de politique. Mais la fédération des Communes forestières s'est engagée dans un certain nombre d'actions. En ce qui concerne la filière et le développement local, vous savez que nous animons les chartes forestières de territoire. Vous savez que nous avons terminé les 1000 chaufferies, le bilan est positif, et que sont en cours les 100 constructions bois. Tout cela est fait pour initier dans le sens du développement de la filière. Aujourd'hui, nous avons besoin de reconquérir le marché local pour avoir des emplois non délocalisables. C'est avec ce type d'actions que nous pouvons y contribuer.

Enfin, nous avons aussi des perspectives. J'apprends qu'il faudrait avoir des territoires à énergie positive. Nous ferons des propositions. Nous avons parlé de la forêt de montagne. Cela m'apparaît important. L'action que mène la Fédération va se poursuivre. Nous avons de prochaines élections municipales, nous ne pourrons pas faire des choses extraordinaires pendant ce laps de temps, mais nos équipes se préparent pour que les nouvelles équipes municipales aient les éléments, dès leur arrivée, et puissent reprendre l'action à la fois de développement de la filière et de gestion de la forêt communale.

Mes chers collègues, je crois que nous avons deux sujets importants : la loi d'orientation, la loi d'avenir pour ce qui concerne la forêt et le bois et l'échéance de fin juin où l'État devra répondre aux propositions. Je pense que cette année est importante, pour notre Fédération et la filière. J'ai confiance.

J'espère vous revoir tous réélus à la prochaine assemblée générale.

(Applaudissements)

6. Partie statutaire

M. LESTURGEZ.- Mesdames et messieurs, Alain Lesturgez, directeur de la Fédération.

Nous avons un peu anticipé le risque de débordement de l'ordre du jour, donc nous entrons maintenant dans l'assemblée générale statutaire. Les invités peuvent rester s'ils le souhaitent.

Nous avons décidé, avec notre président et notre trésorier, de vous faire une présentation du rapport d'activité et du rapport de gestion à deux voix et en même temps, pour donner à la fois du sens aux deux rapports et gagner du temps.

Je vous propose d'entrer dans le sujet et de vous présenter le rapport d'activités avec Albert Hilaire et le rapport de gestion.

Ce schéma qui semble compliqué est en fait très simple. Il visualise le fonctionnement de notre réseau de communes forestières avec notre Fédération qui a comme mission principale la défense des intérêts des communes forestières, la formation des élus et qui porte actuellement jusqu'à 2013 la direction exécutive de l'action internationale.

Un deuxième organisme, l'Institut de Formation de la Forêt communale (IFFC) soutient les actions du réseau (donc des unions régionales), et portent des actions de développement (les 1000 chaufferies et les 100 constructions publiques en bois local) et les actions des chartes forestières de territoire.

Une troisième structure, créée en 2009, porte l'action de territoires et forêts solidaires, COFOR International, nous y reviendrons plus tard, mènent des actions sur l'Afrique, le Québec, sur plusieurs pays.

Et puis dernier organisme, le COFOR groupement d'employeurs, emploie l'ensemble des 15 salariés de la Fédération au niveau national. Ce groupement d'employeurs recrute et porte l'ensemble des salariés. Les encadrés marron répartissent les temps de travail affectés à ces différentes structures : 60 % pour la fédération et 36 % pour l'institut de formation.

Le dernier pavé vert représente les associations départementales avec les rétrocessions de cotisation qui permettent aux associations départementales de fonctionner.

Voilà l'explication de ce rapide montage du réseau.

M. HILAIRE.- Avant de commencer, je voudrais attirer votre attention sur le fait que nous avons eu un scoop puisque le Président nous a dit « à l'année prochaine », cela signifie donc qu'il sera encore là.

Concernant les ressources de la Fédération et de l'IFFC, le total est de 2 415 K€. C'est le flux inter association, la contribution au siège est de 81 K€ versée par l'IFFC et la quote-part des fonds APCA reçue par la FNCOFOR et attribuée aux missions IFFC au niveau national et régional à 600 K€.

L'origine des ressources. Nous avons pour les subventions 33 %, les taxes APCA 38 %, les cotisations 17 %, vous avez les pourcentages, simplement vous pouvez noter une baisse des cotisations entre 2011 et 2012.

Cela s'explique par le fait que, jusqu'en 2011, la Fédération encaissait et payait les cotisations PEFC, elle a arrêté en 2012 parce que le solde était énorme. Le delta entre ce que nous encaissions et ce que nous payions était de l'ordre de 50 K€ à 60 K€ Cela avait été fait pour lancer une dynamique. La dynamique étant lancée, la Fédération n'a plus à la prendre à sa charge.

Concernant l'emploi des ressources, notez les 2 224 K€ de dépenses.

Les frais de personnel représentent 841 K€, en baisse par rapport à 2011, due à une réorganisation un peu mieux ciblée, soit 38 % des charges d'exploitation.

Alain va vous expliquer la représentation nationale au service des élus, je vous expliquerai ensuite les dépenses.

M. LESTURGEZ.- L'objectif est de croiser à la fois le bilan financier et le bilan d'activités. La première partie des dépenses, que nous allons vous présenter, concerne le volet représentation nationale au service des élus et les actions de défense de nos intérêts.

Je rappelle que la Fédération a des instances de gouvernance. Votre bureau se réunit une fois par mois. Quatre conseils d'administration ont lieu, regroupant l'ensemble des présidents d'associations départementales et d'unions régionales, et une assemblée générale annuelle qui l'an dernier s'est réunie à Port-sur-Saône du 31 août au 1^{er} septembre 2012.

Deux commissions ont été créées (des questions ont été posées dans la salle) : une commission sur la chasse, présidée par Jean-Marie Haraux et une commission DFCI feu de forêt (défense des forêts contre l'incendie), créée tout récemment et qui est en train de démarrer ses travaux parce qu'il est nécessaire de travailler sur ces questions peu portées par la fédération nationale, à la demande des présidents du Sud de la France.

Nous pouvons signaler la forte mobilisation des élus et de vos représentants tout au long de l'année, notamment sur les assemblées générales des associations départementales où nous avons tenté d'être présents au maximum.

Le réseau est en développement. Je signale deux nouvelles associations créées courant 2012 (l'Ardèche et la Lozère) et une préfiguration d'association départementale en Dordogne.

Le réseau fonctionne avec un comité de coordination regroupant l'ensemble des directeurs des unions régionales qui se réunit tous les deux mois pour travailler sur les grands dossiers de la Fédération et des unions régionales.

Ensuite, de nombreux réseaux thématiques (la formation, le bois énergie, le bois construction) se réunissent régulièrement pour travailler sur ces sujets.

Un séminaire annuel de l'ensemble des 80 salariés que représente le réseau se tient chaque année. L'année dernière c'était en Haute-Savoie. Cette année ce sera dans la Meuse.

Dernier point sur les actions de faire-valoir les intérêts des collectivités. Je ne reviens pas sur les thèmes traités cette année : le suivi du contrat, la veille législative avec les nombreuses voies en gestation, le soutien des politiques forestières territoriales et inter-régionales, le soutien à la politique de montagne à travers le conseil national de la montagne et l'ADEME (avec Michel Castan présent dans la salle) et un gros volet sur la préparation de la programmation européenne. Nous avons un siège à l'instance nationale de préparation de l'accord de partenariat qui lie l'Europe et l'État français, que se partageront Jean-Claude Monin et Laurent Denormandie pour le volet forêt.

Avant de faire le total de toutes ces charges, le développement des partenariats. Je ne reviens pas sur le partenariat avec l'ONF qui se renforce dans la gouvernance. Je voudrais rappeler que cette année et l'année dernière se sont mises en place les commissions régionales de la forêt communale qui commencent à bien fonctionner, permettant entre les élus des Communes forestières des régions et l'ONF de travailler dans cette gouvernance. Ces échanges sont nécessaires pour une meilleure compréhension des uns et de l'autre.

Je ne sais pas si Yveline Meline, de la Direction des affaires régionales de l'ONF, est encore dans la salle. Elle a décidé de partir à la retraite. Je voudrais juste lui rendre hommage, car nous avons eu le plaisir de travailler avec elle, et la remercier pour tout ce qu'elle a fait avec nous durant toutes ces années.

Concernant les partenariats, je vous signale que nous avons des réunions régulières avec les ministères de l'Environnement de l'Agriculture, le cabinet du Premier ministre et la Présidence de la République. Nous sommes membres de l'interprofession nationale France Bois Forêt, de France Forêt qui rassemble les organisations représentatives de l'amont et nous avons des relations à travers un protocole de commercialisation avec la FNB. Bien évidemment, la relation se renforce encore cette année avec France Nature Environnement.

Voilà nos actions de faire-valoir les intérêts des collectivités et développer les partenariats.

M. HILAIRE.- Pour obtenir ce résultat, il faut de l'argent. Ceci nous coûte 614 K€, soit 28 % des charges, mais cela inclut les charges administratives aussi.

Alain va continuer et, à chaque fois, je vous dirai combien cela coûte. Ce sera plus facile.

M. LESTURGEZ.- Pour le volet former, informer et communiquer, cette année 2 500 élus ont suivi des formations. Nous pouvons indiquer une légère baisse par rapport aux années passées où nous étions autour de 3 000 à 3 200 élus formés. Peut-être est-ce un effet de fin de mandature ? Nous sentons que vous avez moins besoin d'être formés.

Je voulais vous signaler que nous préparons un module de formation, déjà mis en place en 2008, pour les futurs élus avec un support de formation adapté, préparé dès maintenant et qui sera testé auprès de certains d'entre vous en fin d'année pour avoir un feed-back sur les améliorations à apporter pour la prochaine mandature.

Je rappelle qu'un site Internet est actualisé. Chaque année, onze lettres mensuelles, baptisées COFOR Info, et trois revues Communes forestières sont publiées. De nombreux outils documentaires sont notamment disponibles sur le site, mais je voudrais signaler que nous avons un catalogue des publications de l'ensemble du réseau. Je suis frappé du nombre d'initiatives développées par le réseau des Communes forestières depuis une dizaine d'années. Nous possédons aujourd'hui une base documentaire importante et que nous essayons d'améliorer chaque jour pour vous la rendre plus accessible.

Dernier point : de nombreux communiqués de presse autour d'événements. Je voulais en souligner quelques-uns. Au salon des maires, depuis 2010, nous tenons un stand commun avec l'ONF et parallèlement, l'interprofession nationale tient un pavillon bois qui regroupe l'ensemble des acteurs de la filière. Jean-Claude Monin a remis des prix aux collectivités pour les bâtiments remarquables. Cette année ont eu lieu plusieurs inaugurations de bâtiments en bois local dans toute la France.

M. HILAIRE.- Pour former, communiquer et informer, nous utilisons 23 % des charges d'exploitation, soit 517 K€.

- L'organisation des cycles de formation coûte 202 K€,
- l'édition, la conception et la diffusion de la revue et des lettres d'information, 113 K€,
- les congrès, séminaires et site Internet font 202 K€.

Nous nous tenons à votre disposition, si quelqu'un a besoin d'une précision de mouche, pour vous répondre immédiatement. Alain va poursuivre.

M. LESTURGEZ.- Yveline, j'ai dit un mot à votre endroit pour vous remercier.

(Applaudissements)

Troisième partie, les actions concernant le développement local. D'abord la question des politiques territoriales. Vous avez aujourd'hui 130 chartes forestières de territoire, couvrant 4 millions d'hectares. En 2012, nous avons organisé les 4^{èmes} rencontres nationales des chartes forestières de territoire et dans le bilan que nous vous avons remis, des éléments précisent l'avancée et les positionnements assez forts donnés par les élus qui se sont engagés dans ces comités.

Nous lançons un outil d'évaluation nationale des CFT. Cet outil est opérationnel. Il va commencer à entrer en fonctionnement.

Dernier point sur ce volet, nous avons contribué largement au lancement de la stratégie nationale de la biodiversité qui prend en compte les chartes forestières de territoire comme éléments importants.

Pour la suite, nous avons travaillé beaucoup sur le suivi des schémas stratégiques de massif Pyrénées, Alpes et Massif central. Il est important de rappeler que nous soutenons la mise en œuvre de politiques forestières inter-régionales au niveau des massifs de montagne.

Le lancement du programme 100 constructions publiques en bois local. Ce programme prend de l'ampleur très rapidement et nous sentons sur le terrain une demande forte des élus de s'engager dans des programmes de cette nature. Nous avons entendu des questions sur toutes les difficultés que nous pouvons rencontrer. Ce programme avance assez vite, la carte que vous avez sous les yeux n'est pas forcément à jour puisqu'elle ne prend pas en compte toutes les demandes.

Nous avons lancé dans les Alpes, comme opération pilote, la certification de produits avec Bois des Alpes. Cela se développe ailleurs. Une initiative se met en place dans le Massif central.

De nombreuses fiches projets sont disponibles, comme d'autres documents, lorsque vous sortirez, sur la table où vous avez pris vos dossiers. Un certain nombre de documents peuvent vous être distribués.

Encore un point sur les programmes lancés. Le programme 1 000 chaufferies bois. Vous avez le résultat de ce programme qui s'est arrêté en 2012 au niveau fédéral et qui continue sa vie en région. La Fédération a fait fonctionner ce programme pendant cinq ans et elle avait dit qu'ensuite d'autres prendraient le relais.

Les plans d'approvisionnement territoriaux couvrent 3 millions d'hectares. Ils permettent d'étudier la possibilité d'une ressource à une échelle pertinente, d'accéder à cette ressource et d'adapter les équipements en fonction de la disponibilité des bois.

Nous avons fait une étude sur les sociétés publiques locales. Cette nouvelle structure peut être développée, nous avons fait une étude juridique en lien avec le projet de chaufferie. De même le document est sur la table de presse à la sortie.

Je voudrais remercier l'ensemble des ministères de l'Agriculture, de l'Environnement, l'ADEME et France Bois Forêt, qui cofinancent ces programmes d'action.

Dernier point sur ce volet, le soutien aux unions régionales pour leur programme d'actions, qui soit déploient des programmes nationaux dont je viens de vous parler, soit déploient des programmes spécifiques.

M. HILAIRE.- Tout ceci a un coût. 875 K€ sont répartis entre les programmes nationaux pour 555 K€ et l'action des unions régionales à hauteur de 320 K€. Au niveau national, les 2/3 était consacrés aux 1 000 chaufferies bois et les 100 constructions en bois local.

Alain l'a dit, nous avons beaucoup de subventions, mais déductions faites des subventions, les associations ont financé à hauteur de 70 K€. Cela signifie que les subventions ne couvrent pas tout.

L'année dernière à Port-sur-Saône, nous avons eu le plaisir d'accueillir des délégations étrangères qui ont été intéressantes et fort bruyantes d'ailleurs. Nous continuons à avoir une collaboration avec eux par le biais de l'association Territoires et Forêts solidaires.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'elle concerne 9 pays et reçoit 218 K€ de subventions des uns et des autres, dont 43 K€ de notre Fédération nationale. Toute la collaboration avec ces 9 pays étrangers nous coûte 43 K€. Cela n'a aucune mesure avec les 218 K€ affichés.

Nous passons à la formation des résultats. Le résultat a légèrement augmenté.

La variation des fonds dédiés nous pénalise un peu, moins 157, et l'association a créé en fin d'exercice un bénéfice de 38 K€.

Je voulais vous dire que, établis et présentés conformément aux différents textes, vous avez le résultat : la Fédération a un bilan qui totalise à 1 771 171 € et le compte de résultat s'élève à 37 064 €. C'est en progrès par rapport à l'année dernière.

Je laisse M. Bailly, notre commissaire aux comptes, présenter les autres comptes.

M. BAILLY (commissaire aux comptes).- Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, comme chaque année, j'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter le compte rendu de nos travaux.

Vous avez dans vos chemises les comptes de votre Fédération. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser. En ce qui me concerne, je vous livrerai la synthèse des travaux réalisés, à la fois en termes d'audit des comptes annuels et de notre présentation des conventions réglementées.

En termes d'audit des comptes annuels, nos travaux nous permettent de certifier que ces comptes donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière de votre Fédération. Nous avons également analysé les méthodes comptables et les estimations comptables. Celles-ci sont conformes aux principes retenus lors des exercices précédents et ne suscitent pas d'autres observations. De même, pour la concordance avec les comptes annuels des informations financières qui viennent de vous être données par votre secrétaire général et votre trésorier, nous n'avons pas d'observations particulières à formuler.

S'agissant des conventions, une convention nouvelle au cours de l'exercice a été conclue avec l'union régionale des Communes forestières de Franche-Comté pour la tenue de votre congrès 2012. À ce titre, la Fédération a financé 21 000 € pour dédommager l'union régionale de Franche-Comté de ses frais engagés au titre de ce congrès.

S'agissant des conventions antérieures, nous retrouvons cinq conventions.

La première est la prise en charge, vous l'avez vu dans la présentation du rapport de gestion, des actions de formation des associations et des unions régionales. À ce titre, la Fédération a reversé 172 000 € aux unions régionales Aquitaine, Auvergne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Limousin, Lorraine et Midi-Pyrénées.

Votre Fédération est membre du groupement d'employeurs COFOR GE. En 2012, elle a supporté les frais de personnels qui ont travaillé pour elle, dont le coût s'est élevé à 272 000 €.

Vis-à-vis de IFFC, l'IFFC a remboursé à COFOR une partie des charges que la Fédération avait engagées pour son compte, à hauteur de 80 600 €. Comme les autres années, FNCOFOR a reversé 5 % de ses cotisations, à savoir 33 000 €, à l'IFFC, de même qu'une quote-part de 600 000 € sur les 915 000 € perçus aux termes de l'APCA.

Votre Fédération a remboursé les frais de déplacements de votre Président qui s'élèvent à 4 900 €.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. MONIN, Président.- Avez-vous des questions à poser au commissaire aux comptes ou aux rapports, puisque nous avons cumulé le rapport d'activités de l'exercice et la partie financière qui donne une image plus objective de ce que nous faisons.

(Aucune)

M. MONIN, Président.- S'il n'y a pas de questions, je vais passer aux décisions réglementaires de notre assemblée générale. Les comptes et l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont présentés par le trésorier. La lecture a été faite du rapport du commissaire aux comptes par M. Philippe Bailly, que je remercie et son équipe pour le travail fait pour notre Fédération. Je vais vous interroger pour la première résolution.

Première résolution

L'assemblée, conformément aux dispositions de l'article 14 de ses statuts, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

☞ **VOTE :** La résolution est approuvée à l'unanimité.

Je vous remercie de votre confiance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de porter les résultats de l'exercice 2012 qui s'élève à 37 064 € en report à nouveau créateur.

☞ **VOTE :** La résolution est approuvée à l'unanimité.

Merci.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont relatées.

☞ **VOTE** La résolution est approuvée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Quatrième résolution.

Une proposition de barème des cotisations 2014 est présentée à l'assemblée générale. Nous vous proposons 1,5 % d'augmentation.

M. HILAIRE.- Pour la première cotisation de base, nous passons de 64 à 65 €. Pour les ventes de plus de 160 000 €, nous passons de 659 à 669 €. L'augmentation est vraiment minime, elle est de 1,5 %. Nous ne pouvons pas ne pas le faire. Cela nous amènerait sans doute dans un an ou deux à augmenter de 5 %. Nous pensons préférable une petite augmentation non douloureuse.

M. MONIN, Président.- Avez-vous des observations sur ces cotisations ? *(Aucune)* Je vais donc vous interroger.

☞ **VOTE :** La résolution est approuvée à l'unanimité.

Merci de votre confiance.

M. HILAIRE.- Je voulais juste remercier Sophie Tranchard, Christelle Doro et Alain Lesturgez parce que ce sont eux qui travaillent toute l'année à tenir la comptabilité.

Le trésorier regarde les comptes, pose une question ou deux et, au moment de l'assemblée générale, vient les présenter. Mais le principal du travail est fait par eux. Je les en remercie.

Je suis trésorier depuis de nombreuses années. Je voulais remercier les personnes avec qui j'ai eu l'honneur et le plaisir de travailler. Je voulais aussi remercier le Président actuel, notre Président d'honneur, les membres du bureau, le Directeur. Je voudrais les remercier pour le plaisir et l'amitié dans lesquels nous travaillons. De temps en temps nous nous accrochons, mais comme dans tous les couples. Je souhaite à ceux qui resteront de continuer à travailler avec la même passion et la même probité pour les Communes forestières et j'espère ne pas être trop loin pour regarder ce qui se passe.

Je vous remercie, c'est ma dernière assemblée générale.

(Applaudissements)

M. MONIN, Président.- Notre trésorier a remercié Christelle Doro et Sophie Tranchard.

Je voudrais remercier, moi aussi, Alain Lesturgez et toute l'équipe et bien entendu un remerciement à notre trésorier Albert Hilaire. Nous sommes très heureux que tu sois là aujourd'hui avec nous. Nous souhaitons que tu aies une excellente santé - nous avons pu voir pendant les deux jours que cela n'allait pas trop mal, même assez bien - et te dire que nous voulons te retrouver le plus souvent possible à la Fédération puisque le Jura semble t'intéresser.

Nous sommes arrivés à la fin de nos travaux. Je remercie tout le personnel sans exception, les 80 agents puisque aujourd'hui la Fédération, ce n'est pas seulement l'équipe nationale, mais toutes les personnes qui travaillent dans les unions régionales ou les associations. Ce sont tous des jeunes qui font un excellent travail. Merci à tous. Nous allons vous donner les éléments pour vous restaurer.

M. LESTURGEZ.- Dans votre dossier, vous trouverez le plan pour vous rendre au restaurant.

(La séance est levée à 13 heures 15.)